



DSDEN RHONE
DIRECTION
DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION
NATIONALE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône

**MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL
DES PROFESSEURS DES ÉCOLES ET
DES INSTITUTEURS DU RHONE
ENSEIGNEMENT PUBLIC
PROCÉDURE INFORMATISÉE
2016**

Accueil téléphonique
Cellule d'accueil départementale
Info mobilité
04 72 80 68 79
ce.ia69-mouvindra@ac-lyon.fr

WWW.IA69.AC-LYON.FR

Ce qui change

- **Commissions de recrutement en amont de la phase principale**
- **Phase d'ajustement**
 - Voeux géographiques grands secteurs
- **Messagerie spécifique**
 - ce.ia69-mouvindra@ac-lyon.fr

Le calendrier.....	page 3
Les questions fréquentes	page 4

Participation

Règles générales.....	page 5
Qui participe ?.....	page 6
Phase d'ajustement.....	page 7
Cas particuliers.....	pages 8 et 9
Mesures de carte scolaire.....	pages 10 et 11
Bonifications de barème liées au vœu.....	page 12
Mouvement et temps partiel.....	page 13
Saisie des vœux.....	page 14
Accusés de réception.....	page 15
Modifications après fermeture du serveur.....	page 15

Barème et priorité

Barème.....	page 16
Bonifications de barème.....	pages 17 à 20
Pour exercice dans l'enseignement spécialisé.....	page 17
Pour exercice dans une commune en secteur rural.....	page 17
Pour exercice en REP.....	page 18
Pour exercice de fonctions en REP+.....	page 19
Sur certains postes de direction d'écoles.....	page 20
Priorités.....	pages 21 et 22
Générales.....	page 21
Spécifiques à l'enseignement spécialisé.....	page 22

Direction école d'application.....	page 23
Direction d'établissements spécialisés.....	pages 24 et 25
École en hôpital.....	page 24
E.E.S Herriot Lyon 8 ^{ème}	page 25
Direction totalement déchargée.....	page 26
Direction d'école en REP+.....	page 27
Direction sans décharge totale hors REP+... ..	page 28
Conseiller pédagogique à vocation départementale TICE, enseignement pré-élémentaire, langues vivantes étrangères, musique et arts visuels.....	page 29
Conseiller pédagogique en circonscription.....	page 30
PEIMF.....	page 31

Animateur TICE.....	page 32
CHAM.....	page 33
Référent.....	page 34
Établissement pénitentiaire.....	page 35
MDMPH.....	page 36
Personnel de réseau.....	page 37
Enseignement spécialisé.....	page 38 et 41
Poste fléché langues vivantes.....	page 42
Poste en UPE2A.....	page 43
Titulaire remplaçant.....	page 44
Remplaçant maître supplémentaire.....	page 45
Remplaçant formation REP+.....	page 46
Décharge de direction et services associés.....	page 47
Fiches de postes	à partir de la page 48

Mouvement 2016

Le calendrier

Phase principale

Diffusion des procédures du mouvement départemental et de la liste des postes vacants et susceptibles de l'être :

- dans les établissements scolaires, par voie électronique
- sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
<http://www.ia69.ac-lyon.fr/dsden69>

Mars 2016

Saisie des vœux à partir de l'application I- Prof (instructions page 14)

Ouverture du serveur
18 mars 2016
Fermeture du serveur
29 mars 2016

Examen des propositions de nominations par la commission administrative paritaire départementale (CAPD)

17 mai 2016

Phase d'ajustement

Diffusion des procédures du mouvement départemental et de la liste des postes entiers vacants :

- dans les établissements scolaires, par voie électronique
- sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
<http://www.ia69.ac-lyon.fr/dsden69>

Début juin 2016

Saisie des vœux à partir de l'application I-Prof (instructions page 14)

3 juin au 12 juin 2016

Examen des propositions de nomination en CAPD

30 juin 2016



Mouvement 2016

Les questions fréquentes

Je suis affecté(e) à titre provisoire, dois-je participer au mouvement ?

=> Page 6

Je suis sans poste ou affecté(e) à titre provisoire après un congé parental, comment participer au mouvement ?

=> Page 6

Après ma saisie de vœux, un message m'indique qu'il est obligatoire de formuler des vœux géographiques

=> Page 5

Je n'ai pas demandé mon inscription sur la liste d'aptitude de directeur, puis-je solliciter une direction ?=> Page 28

Je désire changer l'ordre, supprimer ou ajouter un ou plusieurs vœux

Pendant la période d'ouverture du serveur

=> Page 14

Après la fermeture du serveur

=>Page 15

Un retrait de poste est prononcé dans mon école, qui doit participer au mouvement ?

=> Page 10

Le poste que j'ai obtenu ne m'intéresse pas, comment annuler mon affectation ?

=> Page 5

Je souhaite travailler à temps partiel, quel type de poste choisir ?

=> Page 13

Dois-je obligatoirement retourner mon accusé de réception ?

=> Page 15

Mon affectation actuelle, prononcée à titre provisoire après la phase principale du dernier mouvement, est publiée à l'identique, ai-je droit à une bonification ?

=>Page 45 à 47



Mouvement 2016

PARTICIPATION

RÈGLES GÉNÉRALES

LA PARTICIPATION

La participation au mouvement est une démarche individuelle et volontaire qui vaut engagement du fonctionnaire à accepter tout poste demandé et suppose qu'il a pris les renseignements nécessaires sur les postes sollicités.

Toute demande de poste réglementairement formulée ne pourra être ni modifiée, ni annulée, sauf motif exceptionnel apprécié par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA - DASEN).

Aucune recommandation, quelle qu'en soit l'origine, ne sera prise en compte.

Aucun refus de poste ne sera admis, sauf événement grave et imprévisible dont la preuve devra être apportée. L'IA - DASEN décidera de la suite à donner à toute demande de cette nature.

LES NOMINATIONS

Les nominations sont prononcées à titre définitif y compris celles réalisées sur décharge totale de direction.

Les associations de services partiels sont attribuées à titre provisoire.

Une nomination à titre conditionnel permet à un agent, s'il est titulaire de son poste, d'exercer d'autres fonctions pour une année, tout en conservant son poste d'origine.

LES VŒUX

Chaque enseignant peut formuler 30 vœux au maximum (y compris pour les agents concernés par une mesure de carte scolaire) portant :

- sur des postes précis : il suffit d'indiquer un seul vœu pour participer au mouvement sur l'ensemble des postes de même nature à pourvoir dans une école.
- sur un regroupement géographique : le vœu géographique peut conduire à une affectation provisoire sur des postes composés de services associés.
- Les vœux sur les postes hors barème sont limités à 5 par catégorie, et figureront aux rangs 1 et suivants le cas échéant . Dans le cas contraire ils seront neutralisés.

La liste des postes vacants publiée sur SIAM est indicative, elle est également consultable sur le site de la DSDEN du Rhône.



Mouvement 2016

PARTICIPATION

QUI PARTICIPE ?

1° Participation obligatoire pour :

- Les enseignants affectés à titre provisoire (se reporter à la mention figurant sur l'arrêté d'affectation). En cas de doute, contacter dès à présent les services départementaux (DSDEN du Rhône, division des personnels enseignants 1^{er} degré public). Un courrier sera adressé individuellement dans la boîte iprof.
- Les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire.
- Les enseignants candidats à une formation au CAPA-SH (à l'issue de la CAPD du 4 avril 2016, les candidats non retenus en formation seront sollicités pour reformuler, le cas échéant, leur participation).
- Les enseignants intégrés par voie de permutation organisée à l'échelon national.
- Les enseignants réintégrés après congé parental, disponibilité, détachement, congé longue durée ou disponibilité d'office.

RÉINTÉGRATION APRES CONGÉ PARENTAL

Les personnels titulaires d'un poste à titre définitif avant leur mise en congé parental, qui auraient perdu leur poste suite à leur prolongation de congé parental, et qui sollicitent leur réintégration pour la rentrée scolaire 2016 bénéficieront lors de leur participation à la phase principale du mouvement, d'une bonification de 400 points, pour un poste de même nature (sans distinction de niveau élémentaire ou maternel) pouvant être attribué à titre définitif dans l'établissement, la commune ou la circonscription d'origine.

Cette mesure vaut également pour les personnels titulaires d'un poste à titre définitif avant leur mise en congé parental, réintégrés en cours d'année et affectés, de fait, à titre provisoire et placés dans l'obligation de participer au mouvement.

Pour bénéficier de la bonification, les personnels concernés devront faire figurer, au rang où ils le souhaitent l'école d'origine. La bonification n'intervient qu'à partir du vœu dans l'école d'origine. Elle s'appliquera aussi sur la commune et la circonscription d'origine si l'ordre école, commune, circonscription est respecté.

Cette bonification n'est attribuée que pour le mouvement en cours, quel que soit le résultat de la participation à la phase principale du mouvement.

Les personnels qui s'abstiendraient de participer au mouvement seront affectés d'office.

2° Participation facultative pour :

- Les enseignants déjà affectés à titre définitif. Ceux qui n'obtiennent pas satisfaction après leur participation au mouvement sont maintenus automatiquement sur le poste détenu à titre définitif.



Mouvement 2016

PARTICIPATION

PHASE D'AJUSTEMENT

Les personnels n'ayant pas d'affectation à l'issue de la phase principale du mouvement participeront obligatoirement à la phase d'ajustement informatisée au mois de juin.

Les vœux formulés devront obligatoirement comporter deux vœux géographiques de grands secteurs sur les six définis par l'administration.

En l'absence de vœux géographiques de grands secteurs, l'administration ajoutera d'office deux grands secteurs géographiques à la liste des postes sollicités par l'agent.

Seront dispensés de l'obligation de formuler un vœu géographique :

- les personnels concernés par une mesure de carte scolaire,
- les personnels à besoins particuliers ou porteurs d'un handicap,
- les personnels titulaires d'un poste définitif qui sollicitent un poste de direction,
- les personnels titulaires d'un poste définitif volontaires pour un poste de l'enseignement spécialisé.

Les personnels sans poste à l'issue de la phase d'ajustement informatisée du mouvement feront l'objet à partir du mois de juillet d'une affectation d'office sur l'ensemble des postes demeurés vacants, les postes de l'enseignement spécialisé étant pourvus en priorité. L'affectation sur les postes de l'enseignement spécialisé sera prononcée dans l'ordre décroissant du barème.



Mouvement 2016

PARTICIPATION

CAS PARTICULIERS

JE SUIS PROFESSEUR DES ÉCOLES STAGIAIRE

Je participe obligatoirement à la phase principale du mouvement, dans les mêmes conditions que les personnels titulaires. Ma nomination effective demeure subordonnée à ma titularisation.

Si je reste sans poste à l'issue de la phase principale du mouvement, je devrai participer à la phase d'ajustement.

JE SUIS PORTEUR D'UN HANDICAP OU BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION DE L'EMPLOI

Je peux bénéficier d'une bonification de barème de 500 points portant sur des postes pouvant être obtenus à titre définitif, sur les vœux qui offrent une adéquation avec mon handicap, après étude de mon dossier.

J'ai déposé au préalable un dossier de demande de bonification au titre du handicap, dans le cadre défini par la circulaire départementale du 7 décembre 2015. Ce dossier sera examiné en groupe de travail le 17 mars 2016, et les attributions décidées après une CAPD.

Cette bonification n'est pas reconduite automatiquement.

JE SUIS DANS UNE SITUATION PARTICULIÈRE

Je peux bénéficier d'une bonification de barème de 100 points, ou d'une priorité, portant sur des vœux qui offrent une adéquation avec ma situation personnelle, après étude de mon dossier.

J'ai déposé au préalable un dossier de demande pour personnels à besoins particuliers, dans le cadre défini par la circulaire départementale du 7 décembre 2015. Ce dossier sera examiné en groupe de travail le 17 mars 2016, et les attributions décidées après une CAPD.

Cette bonification n'est pas reconduite automatiquement.



Mouvement 2016

PARTICIPATION

CAS PARTICULIERS

JE SUIS TITULAIRE REMPLACANT A TITRE DEFINITIF avec une demande de temps partiel de droit pour la rentrée prochaine.

Je dois participer au mouvement pour obtenir un poste compatible avec mon temps partiel.

Si je n'obtiens pas de poste à l'issue de la phase principale, je dois informer le bureau DPE1 de mon choix, soit :

- je conserve mon poste de titulaire remplaçant et annule ma demande de temps partiel.
- je renonce à mon poste de titulaire remplaçant, de façon définitive, et je participe à la phase d'ajustement.

Sans information de ma part, la priorité sera donnée à ma demande de temps partiel.

Je serais affecté d'office à titre provisoire avec réservation de mon poste pour la rentrée scolaire suivante.

JE SOUHAITE POSTULER POUR UN POSTE HORS BAREME.

En amont de la phase principale, je dois participer aux commissions de recrutement du poste déclaré vacant. Je dois faire figurer aux rangs 1 et suivants le cas échéant le(s) poste(s) sollicité(s).

Lors de la phase principale, des postes susceptibles d'être vacant peuvent être identifiés vacants.

Ces postes font l'objet d'une publication sur le site académique. Je dois participer aux commissions de recrutement du ou des poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s).

Je dois faire figurer aux rangs 1 et suivants le cas échéant, le(s) poste(s) sollicité(s) lors de ma participation,

La nomination sur les postes de direction REP+ et totalement déchargée sera à titre définitif.



Mouvement 2016

PARTICIPATION

MESURE DE CARTE SCOLAIRE AVANT LA PHASE PRINCIPALE

JE SUIS CONCERNÉ(E) PAR UNE FERMETURE DE POSTE A LA RENTRÉE PROCHAINE

Règle départementale :

Seuls les enseignants nommés à titre définitif, sur un poste définitif, sont concernés par une mesure de carte scolaire.

Dans la mesure où aucun poste n'est vacant dans l'école, c'est l'enseignant adjoint qui compte la plus faible ancienneté dans l'école qui fait l'objet de la mesure. **Depuis la rentrée 2014, les enseignants nommés à titre définitif sur les décharges totales de direction peuvent être concernés par une mesure de retrait.**

A ancienneté égale, c'est l'enseignant qui totalise l'ancienneté générale des services (AGS) la plus faible qui est désigné ; à AGS égale, c'est l'enseignant le plus jeune qui est concerné par la mesure.

Lorsqu'une mesure intervient dans une école d'application, elle concerne en priorité les postes n'ayant pas la qualité "*application*".

Lorsqu'une mesure intervient sur un poste d'adjoint dans les écoles primaires, c'est le dernier enseignant nommé **dans l'école** qui est concerné par la mesure, qu'il soit affecté sur un poste élémentaire ou maternel.

Les personnels qui sont affectés dans une école à la suite d'une mesure de carte scolaire conservent l'ancienneté acquise dans le poste précédent.

1) **Formulation des vœux**

Si je suis concerné(e) par une mesure de carte scolaire, je formule des vœux sur des postes de mon choix.

Cependant, il est obligatoire que je fasse figurer au nombre de mes vœux, et au rang où je le souhaite, le maintien dans l'établissement d'origine, sans distinction de niveau (**élémentaire maternelle ou décharge totale de direction**).

Si je ne me conforme pas à cette obligation, ma fiche de vœux sera complétée d'office par l'administration.

2) **Bonifications de points attribuées aux postes sollicités**

Les bonifications ne s'appliqueront pas sur les vœux géographiques, ni sur mes vœux portant sur des postes en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), ni sur des postes de l'ASH si je ne suis pas spécialisé(e).

Si je demeure sans affectation à l'issue de la phase principale du mouvement, je participe à la phase d'ajustement. Je serai affecté(e) à titre provisoire et bénéficierai, pour une ultime année, de la reconduction des bonifications réservées aux personnels concernés par une mesure de carte scolaire, pour le mouvement de l'année scolaire suivante.

3) **Situation en cas de réouverture décidée en juin ou en septembre**

Si je le souhaite, je serai réaffecté(e) sur mon poste d'origine.

Le retour sur le poste d'origine demeure obligatoire pour les personnels qui auront bénéficié, au cours des opérations de mouvement, d'une bonification pour un poste que leur barème ne leur aurait pas permis d'obtenir.

La possibilité me sera laissée, néanmoins, d'assurer mon service à titre provisoire pour un an sur le poste obtenu au mouvement, mon poste d'origine m'étant réservé. Le retour sur mon poste d'origine l'année suivante sera effectué automatiquement, sauf si j'obtiens un poste au mouvement.



Mouvement 2016

PARTICIPATION

MESURE DE CARTE SCOLAIRE APRES LA PHASE PRINCIPALE

JE SUIS CONCERNÉ(E) PAR UNE FERMETURE DE POSTE A LA RENTRÉE PROCHAINE

Règle départementale :

Dans la mesure où aucun poste n'est vacant dans l'école, si un adjoint a été nommé à titre provisoire, il est nommé dans une autre école en tenant compte des vœux formulés pour la phase d'ajustement.

Dans le cas contraire, c'est l'enseignant qui compte la plus faible ancienneté dans l'école qui fait l'objet de la mesure. Il formule des vœux pour la prochaine rentrée scolaire. Il est nommé à titre provisoire et participe au mouvement de l'année scolaire suivante. Il bénéficie à cette occasion des bonifications réservées aux personnels concernés par une mesure de carte scolaire.

Depuis la rentrée 2014, les enseignants nommés sur les décharges totales de direction peuvent être concernés par une mesure de retrait.

A ancienneté égale, c'est l'enseignant qui totalise l'ancienneté générale des services (AGS) la plus faible qui est désigné ; à AGS égale, c'est l'enseignant le plus jeune qui est concerné par la mesure.

Lorsqu'une mesure intervient dans une école d'application, elle concerne en priorité les postes n'ayant pas la qualité "*application*".

Lorsqu'une mesure intervient sur un poste d'adjoint dans les écoles primaires, c'est le dernier enseignant nommé **dans l'école** qui est concerné par la mesure, qu'il soit affecté sur un poste élémentaire ou maternel.

Les personnels qui sont affectés dans une école à la suite d'une mesure de carte scolaire conservent l'ancienneté acquise dans le poste précédent.

2) **Situation en cas de réouverture décidée en juin**

Si je le souhaite, je serai réaffecté(e) sur mon poste d'origine.

Le retour sur le poste d'origine demeure obligatoire pour les personnels qui auront bénéficié, au cours de la phase principale du mouvement, d'une bonification pour un poste que leur barème ne leur aurait pas permis d'obtenir.

La possibilité me sera laissée, néanmoins, d'assurer mon service à titre provisoire pour un an sur le poste obtenu au mouvement, mon poste d'origine m'étant réservé. Le retour sur mon poste d'origine l'année suivante sera effectué automatiquement, sauf si j'obtiens un poste au mouvement.

3) **Situation en cas de réouverture décidée en septembre**

Les mêmes dispositions que pour juin s'appliquent uniquement pour les enseignants nommés à titre définitif.



Mouvement 2016

PARTICIPATION

BONIFICATIONS DE BARÈME LIÉES AU VOEU

JE SUIS

JE DEMANDE

J'OBTIENS

PORTEUR D'UN HANDICAP	Vœu en adéquation avec ma situation personnelle	500 points
DANS UNE SITUATION PERSONNELLE PARTICULIÈRE	Vœu en adéquation avec ma situation personnelle	100 points ou une priorité
CONCERNÉ(E) PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE	Vœu dans l'établissement, dans le groupe scolaire sur un poste équivalent sans distinction de niveau (élémentaire, maternel ou décharge totale de direction)	1000 points
	Vœu dans la commune (l'arrondissement pour Lyon) sur un poste équivalent sans distinction de niveau (élémentaire, maternel ou décharge totale de direction)	800 points
	Vœu dans la circonscription sur un poste équivalent sans distinction de niveau (élémentaire, maternel ou décharge totale de direction)	600 points
	Vœu dans la circonscription la plus proche de l'école, du groupe scolaire d'exercice lorsque la circonscription d'origine ne dispose pas d'un nombre suffisant de postes vacants, sur un poste équivalent sans distinction de niveau (élémentaire, maternel ou décharge totale de direction)	400 points
	Vœu sur poste de décharge ou services partiels associés, poste de remplacement du maître supplémentaire, poste de titulaire remplaçant en zone d'intervention localisée (ZIL) dans la circonscription d'origine	200 points

MOUVEMENT ET TEMPS PARTIEL

Mouvement 2016

PARTICIPATION

J'AI FORMULÉ UNE DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL POUR 2016-2017

Les postes de titulaire remplaçant, animateur TICE, maître formateur, conseiller pédagogique et enseignants référent sont incompatibles avec le travail à temps partiel.

Les autorisations d'exercer à temps partiel ne seront effectives que dans la mesure où les affectations en complément de service auront pu être assurées.

Du 30 mars au 24 avril 2016 les personnels qui auront sollicité des postes correspondant à des services partiels associés ont pour obligation de faire connaître par courriel, à l'adresse ce.ia69-mouvitra@ac-lyon.fr, les écoles dans lesquelles ils souhaitent assurer leur service.

2. Modalités

Les modalités de fonctionnement effectif sont précisées dans la circulaire départementale de décembre 2015 concernant l'exercice de fonction à temps partiels pour l'année 2016-2017.

Comme précisé dans cette circulaire, les nécessités absolues d'organisation du service peuvent faire obstacle à l'attribution d'un service à temps partiel pour convenances personnelles.

Les personnels affectés sur un poste entier, et sollicitant un emploi à temps partiel à 3 jours travaillés + 3 mercredis sur 4 travaillés avec une période de 7 semaines à temps plein, verront la quotité de service restante faire l'objet d'une association de service lors de la phase d'ajustement du mouvement. Le complément de service sera assuré :

- soit par un enseignant exerçant à 3 jours travaillés + 3 mercredis sur 4 travaillés avec une période de 7 semaines à temps plein (association de 4 services à 20%. Le calendrier annuel sera organisé par les personnes composant l'association de services).
- soit par un enseignant exerçant à 100 % (association de 4 services à 20% et d'un service de titulaire remplaçant à 20%. Le calendrier annuel sera organisé par l'administration).

Les vœux formulés dans le cadre de cette première phase du mouvement qui ne respecteront pas les prescriptions ci-contre seront neutralisés		Postes entiers	Services associés				
			100 %		3 jours travaillés + 3 mercredis sur 4 travaillés + 7 semaines à tps plein Ou 3 jours travaillés + 7 semaines à temps plein	3 jours travaillés + 3 mercredis sur 4 travaillés Ou 3 jours travaillés	2 jours travaillés + 1 mercredi sur 2 travaillé Ou 2 jours travaillés
			Deux fois 50 %	50 % et deux fois 25 %			
Temps partiel sollicité	2 jours travaillés + 1 mercredi sur 2 travaillé Ou 2 jours travaillés	Compatible	Compatible	Compatible	Incompatible	Compatible	Compatible
	3 jours travaillés + 3 mercredis sur 4 travaillés Ou 3 jours travaillés	Compatible	Incompatible	Compatible	Incompatible	Compatible	Incompatible
	3 jours travaillés + 3 mercredis sur 4 travaillés + 7 semaines à tps plein Ou 3 jours travaillés + 7 semaines à temps plein	Compatible	Incompatible	Incompatible	Compatible	Incompatible	Incompatible

Mouvement 2016

PARTICIPATION

SAISIE DES VOEUX

La saisie des vœux est effectuée directement dans I-Prof, par les personnels participant au mouvement.

Les personnels entrant dans le département devront se connecter sur l'application I-Prof de leur département d'origine. L'accès au service SIAM les dirigera vers le mouvement du département du Rhône. Pour accéder aux courriers relatifs au mouvement, ils devront se connecter sur l'application I-Prof du Rhône.

JE ME CONNECTE

En utilisant <https://portail.ac-lyon.fr/arena> - I-PROF si je suis en activité dans le département du Rhône au moment de la participation.
En utilisant ma connexion habituelle si je suis en activité dans un autre département au moment de la participation.

JE M'IDENTIFIE

compte utilisateur : mon identifiant (généralement 1^{ère} lettre du prénom suivie du nom, sans espace)

mot de passe : si le mot de passe n'a jamais été utilisé ou modifié, c'est le NUMEN

si le mot de passe a été modifié et perdu, appel au guichet unique (04 72 80 64 88 de 7h45 à 17h30 du lundi au vendredi)

JE SAISIS MES VOEUX

Arrivée sur l'application ARENA

- cliquer sur « Gestion des personnels »,
- cliquer sur « I-Prof Enseignant »,
- choisir l'onglet « les services »,
- cliquer sur SIAM, puis sur « phase intra départementale »

J'ai alors accès à la consultation des postes vacants et susceptibles d'être vacants et je peux saisir mes vœux en me conformant aux instructions portées à l'écran, en veillant à valider les choix effectués toutes les fois que cela m'est demandé. Un récapitulatif des vœux, au format PDF, est généré à l'issue de la validation de ma saisie. En fonction de la configuration de mon poste de travail, ce document peut être affiché, imprimé ou enregistré.

La possibilité m'est donnée même après validation de vérifier, ou de modifier mes vœux. Il convient dans ce cas, après une nouvelle connexion de revenir à la phase de saisie des vœux et d'utiliser les icônes permettant d'ajouter, d'insérer ou de supprimer un vœu.

JE ME DÉCONNECTE

Une fois les vœux saisis et validés, il est nécessaire de quitter l'application I-Prof en utilisant le bouton « QUITTER » dans la partie droite de l'écran.

Un accusé de réception électronique est expédié, après la fermeture du serveur, dans votre messagerie I-Prof du Rhône, accessible pour tous les participants (Rhône et autres départements).



Mouvement 2016

PARTICIPATION

ACCUSÉS DE RÉCEPTION MODIFICATION DES VOEUX APRES FERMETURE DU SERVEUR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISIE DES VŒUX

Les accusés de réception seront disponibles dans la boîte I-Prof de chaque enseignant ayant participé au mouvement après la fermeture du serveur SIAM.

- la restitution des vœux saisis : le 31 mars 2016 ;
- les éléments constitutifs du barème de chaque vœu : entre le 1^{er} et le 8 avril 2016.

L'accusé de réception est à retourner à la DPE (DSDEN du Rhône) **uniquement en cas de modification. Seule la suppression d'un ou plusieurs vœux est autorisée.**

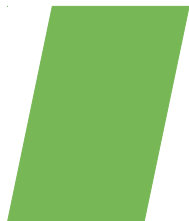
La date limite de réception dans les services est fixée au 15 avril 2016.

Un dernier envoi, actualisé en tenant compte d'éventuelles modifications que vous aurez formulées, sera réalisé le 22 avril 2016. Si à cette date vous n'avez pas reçu confirmation de vos modifications, vous voudrez bien le signaler par courrier électronique à l'adresse ce.ia69-mouvintra@ac-lyon.fr

CONSULTATION DES RÉSULTATS DU MOUVEMENT

Les **résultats** du mouvement pourront être consultés sur I-Prof après réunion de la CAPD.

L'accès au serveur est le même que celui utilisé pour la saisie des vœux.



Mouvement 2016

Barème et priorité

BARÈME DE BASE

CALCUL DU BARÈME DE BASE LES POINTS S'APPLIQUENT SUR CHAQUE VŒU FORMULÉ

Le barème de base est égal à :

- l'ancienneté des services (AGS), calculée au 1^{er} janvier de l'année en cours,

1 point par année, 1/12^{ème} de point par mois, 1/360^{ème} de point par jour :

L'AGS est celle prise en compte pour l'ouverture des droits à pension hors périodes de congé parental, à savoir : services de stagiaire et titulaire dans les trois fonctions publiques + services auxiliaires validés + service national.

Les services assurés à temps partiel sont assimilés à des services effectués à temps complet.

À barème égal (barème de base + bonifications liées à l'exercice de fonctions), le classement des candidats est effectué au bénéfice du plus âgé.



Mouvement 2016

Barème et priorité

BONIFICATIONS DE BARÈME

LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS
LES POINTS S'AJOUTENT A CEUX DU BARÈME DE BASE ET SUR
CHAQUE VŒU FORMULÉ

POUR EXERCICE DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

JE BÉNÉFICIERAI (Année en cours incluse)

JE SUIS

JE DEMANDE

enseignant **actuellement** non **affecté** spécialisé (à ma demande ou d'office) sur un poste de l'ASH, depuis plusieurs années dans la même école ou non.
Sont exclus les enseignants en cours de spécialisation au moment de la participation.

TOUT POSTE

Au titre de :

- 2 années consécutives : 3 points
- 3 années consécutives et plus : 5 points

Cette bonification n'est pas cumulable avec les bonifications liées à l'exercice des fonctions en éducation prioritaire.
La majoration la plus avantageuse sera appliquée.

POUR EXERCICE DANS UNE COMMUNE EN SECTEUR RURAL

JE BÉNÉFICIERAI (Année en cours incluse)

Brullioles, Chambost-Longessaigne, Chénas, Chiroubles, Fleurie, Juliéas, Lantignié, Le Perréon, Létra, Meys, Quincié en Beaujolais, Sainte Paule, St Julien sur Bibost et Vaux en Beaujolais.

JE SUIS

JE DEMANDE

titulaire de mon poste, et en fonction lors de ma participation au mouvement, dans l'une de ces communes depuis au moins la rentrée 2006 .

TOUT POSTE

Au titre de :

- 9 à 13 années : 1 point
- 14 à 18 années: 1,5 points
- 19 années et + : 2 points



Mouvement 2016

Barème et priorité

BONIFICATIONS DE BARÈME

LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS
LES POINTS S'AJOUTENT A CEUX DU BARÈME DE BASE ET SUR
CHAQUE VŒU FORMULÉ

**POUR EXERCICE
EN REP**

JE BÉNÉFICIERAI
(Année en cours incluse)

JE SUIS

**JE
DEMANDE**

AU TITRE DE :

Directeur ou adjoint affecté à titre définitif ou provisoire, et en fonction au moment de ma participation au mouvement.

J'effectue au moins la moitié de mon service en REP, depuis plusieurs années dans la même école ou non.

Sont exclus : les personnels de réseau (psychologue scolaire, option G, option E), les enseignants référents, les enseignants UPE2A rattachés à une circonscription, ainsi que les titulaires remplaçants de la brigade départementale de remplacement.

Les interruptions de service supérieures à 10 mois pour : CLD, CLM, congé parental, congé de formation professionnelle, disponibilité, sont déduites de la durée de service donnant droit à bonification.

TOUT POSTE

- 0,5 point par année jusqu'à 4 ans
- la cinquième année : 1 point.

Soit 3 points au maximum

L'ancienneté acquise dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire est prise en compte pour le calcul de la bonification.

Les services en REP effectués dans un autre département sont pris en compte.



Mouvement 2016

Barème et priorité

BONIFICATIONS DE BARÈME

BONIFICATIONS DE BARÈME LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS

LES POINTS S'AJOUTENT A CEUX DU BARÈME DE BASE ET SUR CHAQUE VŒU FORMULÉ

**POUR EXERCICE
DANS UNE ECOLE REP+**

**JE BÉNÉFICIERAI
(Année en cours incluse)**

JE SUIS

**JE
DEMANDE**

AU TITRE DE :

Directeur, adjoint ou remplaçant formation REP+, affecté à titre définitif ou provisoire, et en fonction au moment de ma participation au mouvement. J'effectue au moins la moitié de mon service en REP+ depuis plusieurs années dans la même école ou non.

Sont exclus : les personnels de réseau (psychologue scolaire, option G, option E), les enseignants référents, les enseignants UPE2A rattachés à une circonscription, ainsi que les titulaires remplaçants de la brigade départementale de remplacement.

Les interruptions de service supérieures à 10 mois pour CLD, CLM, congé parental, congé de formation professionnelle, disponibilité, sont déduites de la durée de service donnant droit à bonification.

- 1 point par année jusqu'à 4 ans

- la cinquième année : 2 points

Soit 6 points au maximum

L'ancienneté acquise dans les écoles codifiées REP+ est prise en compte pour le calcul de la bonification.

Pour les remplaçants REP+ l'ancienneté s'acquiert sur le réseau REP+ d'affectation.

Les services au sein d'un REP+ effectués dans un autre département sont pris en compte.

TOUT POSTE

**BONIFICATIONS DE
BARÈME**

LIÉES À L'EXERCICE DE FONCTIONS
LES POINTS S'AJOUTENT A CEUX DU BARÈME DE BASE ET NE
S'APPLIQUENT QUE SUR CERTAINS VOEUX

**J'OCCUPE UN
POSTE DE**

JE DEMANDE

JE BÉNÉFICIERAI
(Année en cours incluse)

Directeur

**DES POSTES DE
DIRECTION D'ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES
MATERNELLES OU
PRIMAIRES**

Sur ces vœux et au titre de :

- la 1^{ère} année : 2 points
- la 2^{ème} année : 1 point
- années suivantes et dans la limite de 10 ans : 0,5 point par an (soit 7 points maximum).

Les périodes effectuées en tant que faisant fonction pour une année scolaire sur un poste vacant, antérieurement à la nomination en qualité de directeur d'école, sont prises en compte.

Sont exclus :
les postes de direction d'écoles d'application, d'établissements spécialisés, ainsi que les postes de direction d'écoles totalement déchargées et/ou en REP+.

Mouvement 2016

Barème et priorité

PRIORITÉS

Les priorités portent sur chaque vœu formulé, en fonction de la nature des fonctions demandées et des compétences reconnues de l'agent.

La priorité normale pour obtenir un poste est 15 (possession des titres ou certifications requis par la nature/spécialité du support).

La priorité la plus forte correspond à la plus faible valeur.

Le classement des candidats par priorité anticipe le classement par barème. Ainsi un poste peut être obtenu par un enseignant ayant un plus petit barème si la priorité le permet.

JE SUIS	JE DEMANDE	J'AURAI LA PRIORITÉ
directeur faisant fonction reconduit	des postes de directeur	16
directeur ou adjoint titulaire d'une liste d'aptitude de direction d'écoles élémentaires ou maternelles de deux classes et plus en cours de validité	des postes de directeur d'application	16
adjoint sans liste d'aptitude valide	des postes de directeur	17
admissible au CAFIPEMF	des postes de PEIMF	20
adjoint sur poste d'application sans CAFIPEMF	le maintien sur mon poste	23
adjoint sans CAFIPEMF	des postes de PEIMF	25

Vœux neutralisés

90 ou 99



Mouvement 2016

Barème et priorité

PRIORITÉS SPÉCIFIQUES À L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

La priorité normale pour obtenir un poste est 15 (possession des titres ou certifications requis par la nature/spécialité du support).

JE SUIS	JE DEMANDE	J'AURAI LA PRIORITÉ
Entrant en formation CAPA-SH	Le maintien sur mon poste spécialisé	20
Stagiaire CAPA-SH	Un nouveau poste spécialisé	25
Entrant en formation CAPA-SH	Un poste spécialisé	30
J'ai échoué au CAPA-SH	Un nouveau poste spécialisé	35
Titulaire d'un CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI	Le maintien sur mon poste provisoire	38
Titulaire d'un CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI	Le maintien à titre provisoire dans le même établissement sur un poste de nature différente et de spécialisation différente du titre détenu	39
Titulaire d'un CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI	Un poste ne correspondant pas à l'option dont je suis titulaire	40
Non spécialisé	Le maintien à titre provisoire sur le même poste dans le même établissement	45
Non spécialisé	Le maintien à titre provisoire sur un autre poste dans le même établissement	46
Non spécialisé	Le maintien à titre provisoire sur un poste spécialisé dans un autre établissement	47
Non spécialisé	Un poste spécialisé	50

Mouvement 2016

LES POSTES

DIRECTION ÉCOLE D'APPLICATION

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Direction d'école d'application, puis DIR.APP

Descriptif des postes

Conditions de candidatures

Être directeur d'école d'application en titre ou être inscrit sur la liste d'aptitude académique ou être inscrit sur une liste d'aptitude direction d'école de 2 classes et plus valide ou être directeur d'une école de 2 classes et plus en titre.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif prononcée pour les titulaires d'une liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école annexe et d'école d'application valide.
- Nomination à titre provisoire pour les candidats titulaires d'une liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus valide.

DIRECTION D'ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

ÉCOLE À L'HOPITAL MÈRE ENFANT DE BRON
ÉCOLE AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-
CYR-AU-MONT-D'OR

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Direction d'établissement spécialisé, puis DIR.EL.SPE

Descriptif des postes

Voir fiche de poste.

Conditions de candidatures

- Être inscrit sur la liste d'aptitude académique annuelle aux fonctions de directeur d'école comportant au moins trois classes spécialisées.

Modalités de recrutement

- barème
- commission + barème
- commission + classement

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif prononcée pour les candidats inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école comportant au moins trois classes spécialisées.

Mouvement 2016

LES POSTES

**DIRECTION DE L'ÉCOLE
SPÉCIALISÉE
ÉDOUARD HERRIOT
À LYON 8ÈME**

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Direction d'établissement spécialisé, puis CH.DI.S

Descriptif des postes

**Particularité :
la décharge de cette école fonctionne
comme une ULIS Ecole**

Conditions de candidatures

- Être inscrit sur la liste d'aptitude académique annuelle aux fonctions de directeur d'école comportant au moins trois classes spécialisées.

Modalités de recrutement

- barème
- commission + barème
- commission + classement

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif prononcée pour les inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école comportant au moins trois classes spécialisées.

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Direction totalement déchargée, puis *Décharge totale*

Descriptif des postes

Voir fiches de postes
Seules sont publiées les fiches de poste des directions vacantes à la date de publication

Conditions de candidatures

- Être inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de directeur valide.
 - déposer un dossier de candidature par poste demandé (5 au maximum).
- Dossier et guide au remplissage en annexes.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**
(les 3 candidats dont les dossiers sont le mieux adaptés au poste seront convoqués devant une commission d'entretien. Celle-ci classe les candidats selon leur aptitude, le cas échéant, élimine les candidats trop éloignés du profil recherché).

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif prononcée pour les candidats proposés par la commission d'entretien.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Direction REP+

Descriptif des postes

Voir fiches de postes
Seules sont publiées les fiches de poste des directions vacantes à la date de publication

Conditions de candidatures

- Être inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de directeur valide.
- déposer un dossier de candidature par poste demandé (5 au maximum).
- dossier et guide au remplissage en annexes.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**
(les 3 candidats dont les dossiers sont le mieux adaptés au poste seront convoqués devant une commission d'entretien. Celle-ci classe les candidats selon leur aptitude, le cas échéant, élimine les candidats trop éloignés du profil recherché).

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif prononcée pour les candidats proposés par la commission d'entretien.

Mouvement 2016

LES POSTES

DIRECTION D'ÉCOLE SANS DÉCHARGE TOTALE HORS REP+

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

**Direction d'école maternelle ou élémentaire, puis
DIR.EC.MAT ou DIR.EC.ELE**

Descriptif des postes

**La direction d'une école primaire est majoritairement
sur classe élémentaire.**

**La liste des écoles primaires dont la direction est sur
classe maternelle est publiée en annexe.**

Conditions de candidatures

• candidat inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école valide.

• candidat non inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école valide.

• Faire acte de candidature par SIAM et par courrier.

• Avis favorable de l'inspecteur de la circonscription d'origine.

Modalités de recrutement

barème (priorité 15)

commission + barème

commission + classement

barème (priorité 17)

commission + barème

commission + classement

Conditions de nomination

• Nomination à titre définitif (sous réserve de participation au stage directeur).

• Nomination à titre conditionnel.

Cette affectation sera transformée en titre définitif sans participation au mouvement sous réserve de l'inscription sur la liste d'aptitude 2017 et de la participation au stage directeur.

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE À VOCATION DÉPARTEMENTALE

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

**Conseillers pédagogiques, puis CP.TICE,
CP.ADJ.IEN., CP.LANG.ET, CP.EDU.MUS, CP.AR.PL**

Descriptif des postes

Voir fiche de poste.

Conditions de candidatures

- Être titulaire ou admissible au CAFIPEMF (*l'option correspondante n'est qu'un élément d'appréciation*).

- Exercer à temps plein.

Modalités de recrutement

- barème
- commission + barème
- commission + classement

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.
- Nomination à titre conditionnel pour les admissibles au CAFIPEMF.

Cette affectation sera transformée en titre définitif sans participation au mouvement 2017, sous réserve de l'obtention du CAFIPEMF pour les admissibles. En cas d'échec au CAFIPEMF, participation obligatoire au mouvement 2017.

Mouvement 2016

LES POSTES

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN CIRCONSCRIPTION

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :
Conseillers pédagogiques, puis CP.ADJ.IEN ou CP.EPS

Descriptif des postes

Voir fiches de postes.

Conditions de candidatures

- Être titulaire ou admissible au CAFIPEMF (*l'option correspondante n'est qu'un élément d'appréciation*).
- Exercer à temps plein.

Modalités de recrutement

- barème
- commission + barème
- commission + classement

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif prononcée pour les candidats conseillers pédagogiques en titre et en fonction.
- Nomination à titre conditionnel pour les admissibles au CAFIPEMF.

Cette affectation sera transformée en titre définitif sans participation au mouvement 2017 sous réserve de l'obtention du CAFIPEMF pour les admissibles. En cas d'échec au CAFIPEMF, participation obligatoire au mouvement 2017.

Mouvement 2016

LES POSTES

**PROFESSEUR DES ÉCOLES
INSTITUTEUR
MAÎTRE FORMATEUR
(PEIMF)**

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

**Adjoint d'application maternelle ou élémentaire, puis
ENS.APP.MA ou ENS.APP.EL**

Descriptif des postes

Le poste peut être sollicité et obtenu par des adjoints non titulaires du CAFIPEMF. Il perdra alors sa qualité d'application pour un an.

Conditions de candidatures

- Être titulaire ou admissible au CAFIPEMF.
- Exercer à temps plein.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif prononcée pour les candidats titulaires du CAFIPEMF.
- Nomination à titre conditionnel pour les candidats admissibles au CAFIPEMF.
Cette affectation sera transformée en titre définitif sans participation au mouvement 2017 sous réserve de l'obtention du CAFIPEMF pour les admissibles. En cas d'échec au CAFIPEMF, participation obligatoire au mouvement 2017.
- Nomination à titre provisoire pour les candidats non titulaires du CAFIPEMF.

ANIMATEUR TICE

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Animateurs TICE, puis ANIM.INF-TEC RES ED

Descriptif des postes

Voir fiche de poste.

Conditions de candidatures

- Exercer à temps plein.
- Déposer par courrier sa candidature auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge des TICE. La possession d'un CAFIPEMF sera un élément d'appréciation.
- Faire porter au nombre de ses vœux le poste sollicité.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.

Classes à horaires aménagés (CHAM) Musique Maîtrise de l'opéra Danse

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

**Adjoint classe élémentaire,
puis ENS.CL.ELE-CL HR AMEN**

Descriptif des postes

Voir fiche de poste.

Conditions de candidatures

Les candidatures doivent être formulées par lettre transmise par voie hiérarchique et adressées à l'IEN de la circonscription concernée.

Les postes devront apparaître dans la liste des vœux.

Modalités de recrutement

- barème
- commission + barème
- commission + classement

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.

ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ RÉFÉRENT

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :
RÉFÉRENT-SANS SPEC.

Descriptif des postes

Voir fiche de poste.

Conditions de candidatures

- Être titulaire d'un titre professionnel de l'enseignement spécialisé.
- Déposer par courrier sa candidature auprès d'un inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'enseignement spécialisé (IEN ASH).
- Faire porter au nombre de ses vœux le poste sollicité.

Modalités de recrutement

- barème
- commission + barème
- commission + classement

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.

ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :
**Établissements pénitentiaires, puis
E1D SPE-OPTION F**

Descriptif des postes

Voir fiche de poste.

Conditions de candidatures

- Déposer par courrier sa candidature auprès d'un inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'enseignement spécialisé (IEN ASH).
- Faire porter au nombre de ses vœux le poste sollicité.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.

ADJOINT MIS À DISPOSITION DE LA MDMPH

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

**Gestionnaires et psychologues MDPH,
puis MDPH-SANS SPEC.**

Descriptif des postes

Voir fiches de poste.

Conditions de candidatures

- Déposer par courrier sa candidature auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la MDMPH (IEN ASH).
- Faire porter au nombre de ses vœux le poste sollicité. La possession d'un CAEI, CAPSAIS ou CAPA-SH sera un élément d'appréciation.

Modalités de recrutement

- barème
- commission + barème
- commission + classement

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.

ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PERSONNELS DE RÉSEAU

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés :

- Maître E : Réseau adaptation, puis REG.ADAP-OPTION E
- Maître G : Réseau maître G, puis MA.G.RES-OPTION G
- Psychologues : Réseau psychologue, puis PSY.RESEAU-SANS SPEC.

Descriptif des postes

Conditions de candidatures

- Être titulaire d'un titre professionnel dans l'option sollicitée.
- ou être stagiaire CAPA-SH dans l'option sollicitée.

Modalités de recrutement

- barème
- commission + barème
- commission + classement

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.
- Nomination à titre conditionnel pendant 2 ans (renouvelable 1 an en cas d'échec) pour les stagiaires CAPA-SH.

ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ RESPONSABLE DE L'INTERNAT ET COORDONATEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE CITE SCOLAIRE RENE PELLET DE VILLEURBANNE

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés
comme suit :
Adjoints établissements 2nd degré

Descriptif des postes

Voir fiches de poste.

Conditions de candidatures

- Être titulaire d'une certification spécialisée (CAPA-SH ou 2 CA-SH ou certification équivalente CAPSAIS).

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif pour les titulaires d'un titre professionnel.
- Nomination à titre conditionnel pendant 2 ans (renouvelable 1 an en cas d'échec) pour les stagiaires CAPA-SH.
- Nomination à titre provisoire dans les autres cas.

ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Adjoint classe spécialisée autres établissements puis ENS.CL.SPE suivi de l'option.

SEGPA puis E1D SPE suivi de l'option.

Adjoint ULIS école suivi de l'option (TFC, TSLA, TFA, TFV, TFM)

SESSAD puis POS.SESAD suivi de l'option.

Descriptif des postes

Voir fiches de poste.

Conditions de candidatures

- Être titulaire d'un titre professionnel dans l'option sollicitée.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif pour les titulaires d'un titre professionnel dans l'option sollicitée.
- Nomination à titre conditionnel pendant 2 ans (renouvelable 1 an en cas d'échec) pour les stagiaires CAPA-SH dans l'option sollicitée.
- Nomination à titre provisoire dans les autres cas.

ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ULIS-TED-ECOLE

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Adjoint ULIS ECOLE

Descriptif des postes

Voir fiches de poste.

Conditions de candidatures

- Être titulaire d'un titre professionnel option D.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif pour les titulaires du titre professionnel.
- Nomination à titre conditionnel pendant 2 ans (renouvelable 1 an en cas d'échec) pour les stagiaires CAPA-SH dans l'option sollicitée.
- Nomination à titre provisoire dans les autres cas.

ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ULIS COLLEGE-ULIS LYCEE

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Adjoint ULIS COLLEGE
Adjoint ULIS LYCEE

Une priorité de mobilité est donnée aux enseignants du second degré sur l'affectation de ces postes.

Descriptif des postes

Voir fiches de poste.

Conditions de candidatures

- Être titulaire d'un titre professionnel dans l'option sollicitée.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif pour les titulaires d'un titre professionnel dans l'option sollicitée.
- Nomination à titre conditionnel pendant 2 ans (renouvelable 1 an en cas d'échec) pour les stagiaires CAPA-SH dans l'option sollicitée.
- Nomination à titre provisoire dans les autres cas.

POSTE FLÉCHÉ LANGUE VIVANTE (ALLEMAND, ITALIEN, PORTUGAIS, ESPAGNOL)

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Adjoint classe élémentaire puis ENS.CL.ELE-ALLEMAND, ENS.CL.ELE-ITALIEN, ENS.CL.ELE-PORTUGAIS, ENS.CL.ELE-ESPAGNOL.

Descriptif des postes

Voir fiche de poste.

Le poste ne peut pas être concerné par une mesure de carte scolaire, sauf si le poste fléché langue fait lui-même l'objet d'un retrait.

Conditions de candidatures

En cas de temps partiel, l'enseignant nommé est tenu d'assurer en priorité l'enseignement de la langue.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif pour les titulaires d'une habilitation dans la langue fléchée.
- Nomination à titre conditionnel dans les autres cas. La nomination deviendra définitive après un contrôle linguistique et didactique favorable.

POSTE EN UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Adjoint UPE2A :

En circonscription puis ENS.IT.SPE-PRIMO ARRI

En école puis INI.ET.ELE-PRIMO ARRI

Descriptif des postes

L'enseignant nommé sur ce poste peut être amené à enseigner dans plusieurs écoles. Il bénéficie, à ce titre, du remboursement des frais de déplacement.

Voir implantation des postes en annexe.

Conditions de candidatures

Une affectation préalable d'au moins un an sur ce type de poste ou la participation à un stage organisé par le CEFISEM, ainsi que la possession d'une licence français langue étrangère ou d'une certification complémentaire langue seconde donne droit à une priorité.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif en cas de priorité 15.
- Nomination à titre conditionnel dans les autres cas.

La nomination deviendra définitive après un avis favorable de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

POSTE DE TITULAIRE REMPLAÇANT

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Titulaires remplaçants :

Brigade départementale puis TIT.R.BRIG-SANS SPEC.

Zone d'intervention localisée puis TIT.R.ZIL-SANS SPEC.

Descriptif des postes

Voir fiche de poste.

Conditions de candidatures

- Exercer à temps plein.

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.

POSTE DE REMPLAÇANT DU MAÎTRE SUPPLÉMENTAIRE

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Remplaçants maître supplémentaire puis MAITRE SUP-SANS SPEC.

Descriptif des postes

Il s'agit de postes d'adjoint momentanément libérés par les enseignants désignés pour assurer les tâches liées au dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Les personnels qui solliciteront un poste de remplaçant de maître supplémentaire devront prendre contact avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée, le service effectif ne correspondant pas toujours au lieu d'implantation du poste publié au mouvement.

De surcroît, le fait d'exercer sur un tel poste peut conduire l'enseignant qui y est affecté à remplacer plusieurs enseignants, à temps partiel, et donc à enseigner dans plusieurs écoles.

Conditions de candidatures

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre provisoire. Une bonification de maintien (300 points) sur le poste est assurée lors de la participation au mouvement.

Mouvement 2016

LES POSTES

POSTE DE REMPLAÇANT FORMATION REP+

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, ces postes sont intitulés comme suit :

Remplaçants formation REP+ puis REMP.ST.FC-SANS SPEC.

Descriptif des postes

Il s'agit de postes créés afin d'assurer le remplacement des enseignants affectés dans les établissements REP+ qui seront déchargés 18 demi-journées dans l'année.

Les personnels qui solliciteront ce type de poste interviendront dans les quinze REP+ du département (voir liste dans la fiche de poste).

Ils pourront prétendre au versement de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement.

De même ils pourront prétendre au versement de l'indemnité spécifique à la zone d'exercice.

Voir fiche de poste.

Conditions de candidatures

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif.
Rappel : les personnels en poste en 2015-2016 pourront bénéficier
 - d'une bonification de maintien de 300 points.
 - d'une bonification liée à l'exercice en REP+

Mouvement 2016

LES POSTES

DÉCHARGE DE DIRECTION ET ASSOCIATION DE SERVICES

Publication des postes

Dans la liste générale des postes, seul le poste principal est publié. Ce poste est intitulé pour les décharges de direction : **DECH DIR-SANS SPEC**.
Les autres natures de support ne font l'objet d'aucun intitulé spécifique.

Descriptif des postes

Seuls sont publiés les postes constitués par des services partiels dont l'association a pu être effectuée de manière cohérente pour un secteur géographique donné.
La modification de structure d'écoles à la rentrée scolaire peut induire une modification de la quotité de décharge et, par voie de conséquence, modifier la composition du service.

Conditions de candidatures

Modalités de recrutement

- barème**
- commission + barème**
- commission + classement**

Conditions de nomination

- Nomination à titre définitif pour les décharges totales de direction. En cas de réduction de la quotité de décharge, une bonification spécifique sera appliquée dans le cadre des mesures de carte scolaire.
- Nomination à titre provisoire pour les autres natures de support. Une bonification de maintien (300 points), sur le poste obtenu lors de la phase principale du mouvement 2015 et publié à l'identique, est assurée.

Direction totalement déchargée

Les fiches de postes..... pages 49 à 62

Direction d'école en REP+

Les fiches de postes..... pages 63 à 77

Conseiller pédagogique

Les missions du conseiller pédagogique... pages 78 et 79

Animateur TICE..... page 80
Poste fléchés langues..... pages 81 et 82
CHAM Musique et danse..... page 83
CHAM Maîtrise de l'opéra..... page 84
Remplaçant..... page 85
Remplaçant REP+..... page 86

Enseignement spécialisé

Les textes de référence..... page 87
Référents (ERSH)..... page 89
Enseignant gestionnaire MDMPH..... page 91
Enseignant en unité locale
d'établissement pénitentiaire..... page 93
Enseignant au centre hospitalier Beaujard..... page 95
Enseignant en dispositif
bilingue LSF/français écrit..... page 96
Enseignant au SEPT les Pléiades..... page 98
Enseignant du DEAT..... page 99
Directeur de l'ESEM..... page 100
Enseignant à l'ESEM..... page 101
Coordonateur cité scolaire René Pellet..... page 102
Psychologue scolaire à la scolarisation
des jeunes sourds..... page 104
Postes spécifiques ULIS ECOLE TED..... page 106
Informations sur postes de l'ASH..... page 107

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : **CHARIAL - LYON 3**

CIRCONSCRIPTION : **LYON 3**

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
PROGRAMME ECLAIR REP +

NOMBRE DE CLASSES : 17 dont 1 CLIS

DISPOSITIFS PARTICULIERS : AUCUN

PROJET D'ÉCOLE : CITOYEN DU MONDE

Axes prioritaires:

AMELIORATION DE LA COMMUNICATION ECRITE ET ORALE ET HARMONISATION DES NIVEAUX EN FONCTION DES CAPACITES DE CHAQUE ELEVE

-Renforcer en langue française orale et écrite la capacité à comprendre, formuler et expliquer et argumenter dans des situations de communication concrètes.

RESPONSABILISATION DE L'ELEVE AU RESPECT DE LA VIE ET AU RESPECT DE L'AUTRE

-Impliquer les élèves dans le respect des règles de vie collective,
-Ouvrir sur le respect des différences : situations de handicap, élèves primo-arrivants,
-Eduquer au développement durable : cartable commun, tri et recyclage, biodiversité,
-Renforcer l'estime de soi et sensibiliser à l'hygiène de vie : éducation à la santé et EPS.

SENSIBILISATION DE L'ELEVE A SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT ET OUVERTURE A UNE COMPREHENSION DU MONDE

-Découvrir et décrypter l'environnement immédiat de l'élève,
-Elargir ses connaissances à d'autres milieux et modes de vie : sciences, arts et culture,
-Mettre l'enfant en situation d'acteur de son environnement.

ECHEANCIER

L'ensemble du groupe scolaire CHARIAL s'est abonné à LIVREVAL ce qui permettra à chaque enseignants de définir ses progressions dans le temps tout en s'association au déroulement du projet d'école. Un bilan trimestriel des actions menées ou en cours est prévu lors de chaque conseil d'école.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

-Ecole ville de LYON pour laquelle une connaissance des services communaux serait indéniablement un point favorable.

-Ecole à grand effectif : 17 classes élémentaires + 1 CLIS pour un effectif compris entre 450 et 455 enfants.

370 élèves inscrits à la restauration scolaire – 220 aux activités du soir – plus de 300 aux activités du vendredi après-midi.

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : **CHARIAL - LYON 3** suite

CIRCONSCRIPTION : **LYON 3**

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
PROGRAMME ECLAIR REP +

NOMBRE DE CLASSES : 17 dont 1 CLIS

DISPOSITIFS PARTICULIERS : AUCUN

Si toutes ses tâches n'incombent pas directement au directeur d'école, elles conditionnent et rythment cependant la marche de l'établissement.

Présence d'un directeur de centre de loisirs qui gère 25 animateurs.

Présence de 6 EVS.

-Une maternelle associée (8 classes) pour former le groupe scolaire Charial.

-4 collèges de secteur : LACASSAGNE, JOUVET, DRU, BELLECOMBE auxquels s'ajoute un établissement privé qui accueille en général 20 à 25% des élèves passant en 6^{ème}. le collège privé CHARLES DE FOUCAULT. Des actions de valorisation sont engagées avec les collèges publics.

-Des locaux réhabilités mais encore à adapter pour recevoir autant d'enfants ; d'où une organisation drastique au niveau des emplois du temps, des plannings, des entrées et des sorties. Une seule entrée et donc une seule sortie donnant sur la rue Charial dont le trottoir est très étroit.

-Un point positif : l'école élémentaire a été entièrement refaite il y a 4 ans d'où une parfaite conformité au niveau de la sécurité.

-Installation prochaine des TNI dans chaque classe.

-IMPORTANT DOSSIER SECURITE à gérer. Le directeur de l'élémentaire est le responsable sécurité désigné par l'Académie.

-Présence d'une infirmière et d'une assistante sociale.

-Présence d'une antenne RASED.

-Une seule association de parents indépendante. (assez peu représentative de l'ensemble des familles : taux de participation de 26,18% aux élections du CE).

-Peu de problèmes avec les familles. Peu de cas d'élèves posant des problèmes de discipline.

-EQUIPE PEDAGOGIQUE très stable, consciente des problèmes d'organisation, impliquée et soucieuse du travail en équipes. Très peu d'absentéisme. Des individualités marquées qui mettent leurs spécificités au service de la collectivité.

-Mise en œuvre d'un règlement intérieur spécifique à l'école, d'un permis à points et existence de délégués de classes élus.

-Bon équilibre et entente avec la direction du centre de loisirs.

Attendus.

-Connaissance indispensable du fonctionnement Ville de Lyon.

-Nécessité d'une forte implication au niveau de l'amplitude horaire, de la disponibilité, de l'écoute et du dialogue tant au niveau des familles qu'au niveau des enseignants, d'un sens de l'organisation étant donné les paramètres précédemment cités et de la gestion d'un groupe d'enseignants relativement nombreux.

-La nécessaire collaboration avec la direction du centre de loisir qui sera de plus en plus partenaire de l'acte éducatif.

-Fédérer des énergies variées, parfois contradictoires mais riches de leurs spécificités dans le seul but de proposer aux élèves un lieu propice à l'épanouissement de leur personnalité.

**DIRECTION D'ÉCOLE
TOTALEMENT DÉCHARGÉE**

ÉCOLE : **ARISTIDE BRIAND – LYON 7**

CIRCONSCRIPTION : **LYON 7 / 2**

TYPE D'ÉCOLE : **PRIMAIRE**

MATERNELLE

ÉLÉMENTAIRE

REP

NOMBRE DE CLASSES : **14 dont 1 CLIS**

DISPOSITIFS PARTICULIERS : **UPE2A**

MAÎTRE SUPPLÉMENTAIRE

PROJET D'ÉCOLE :

Améliorer la compréhension de l'écrit ; susciter l'intérêt des élèves pour les apprentissages.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Ecole en éducation prioritaire, dont une partie significative du périmètre scolaire est constituée d'un secteur en « politique de la ville ».

Nombreux arrivées et départs d'élèves en cours d'année (déménagements, allophones, gens du voyage, forains).

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : JACQUES PREVERT - MEYZIEU CIRCONSCRIPTION : MEYZIEU
TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE ☒ MATERNELLE ☐ ÉLÉMENTAIRE ☐
NOMBRE DE CLASSES : 20 (9 classes maternelles et 11 classes élémentaires)
DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A ☒ MAÎTRE SUPPLÉMENTAIRE ☒

PROJET D'ÉCOLE :

Axe 1 : Améliorer les compétences des élèves en résolution de problème et en numération.

Objectif : Améliorer les résultats des évaluations :

-Résolution de problème :

Proposer dès le début de la scolarité des situations problèmes adaptées au niveau des élèves
Harmoniser, entre les cycles II et III la rédaction de la résolution des problèmes (schéma, opération, phrases réponses cadrées dans un modèle commun).

Au cycle I, mise en place de situations de références, (3 chez les TPS PS et 5 chez le MS GS) afin de dégager des axes de travail en adaptant les situations aux besoins des élèves. (création de groupes de besoin).

Mise en place dans l'école de rallyes mathématiques, deux dans l'année.

-Numération :

Privilégier les situations de recherches kinesthésiques afin de concrétiser les concepts liés à la numération, la construction du nombre à tous les niveaux.

Amélioration la didactique :

Accompagnement (co-animation, co-enseignement) et formation continue avec des spécialistes en mathématiques afin d'améliorer les savoirs spécifiques liés au nombre et à l'organisation et gestion des données OGD.

Axe 2 : Diversifier les démarches d'apprentissage.

Objectif : Rendre l'élève autonome dans son activité et bâtisseur de ses apprentissages.

En C1 : De la consigne orale à la consigne écrite (l'icône).

Travail autour des icônes des consignes.

Une consigne peut avoir plusieurs icônes.

Choix d'exercices types pour illustrer les consignes.

Amener l'élève en fin de GSM à réaliser une tâche seul à l'aide d'une consigne donnée sous forme d'icône.

En C2 : De la consigne écrite (l'icône) à la consigne écrite (verbe d'action).

Travail sur le vocabulaire des consignes et constitution d'un lexique illustré dans le cahier de vocabulaire.

Le lexique sera élaboré au CP et complexifié tout au long du cycle 2.

Amener l'élève en fin de CE1 à réaliser une tâche à l'aide de consignes simples lues seul.

En C3 : De la consigne simple à la consigne complexe.

Complexification du vocabulaire.

Tri de consignes : consignes spécifiques et consignes transdisciplinaires.

Amener l'élève en fin de CM2 à réaliser une tâche à l'aide de consignes complexes lues seul.

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : JACQUES PREVERT - MEYZIEU suite CIRCONSCRIPTION : MEYZIEU
TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE ☒ MATERNELLE ☐ ÉLÉMENTAIRE ☐
NOMBRE DE CLASSES : 20 (9 classes maternelles et 11 classes élémentaires)
DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A ☒ MAÎTRE SUPPLÉMENTAIRE ☒

Objectif : Faire verbaliser les réussites.

En C1 :

Faire verbaliser oralement.

Avant la réalisation de la tâche : que faut-il faire pour réussir ?

Après la réalisation de la tâche : que fallait-il faire pour réussir ?

Jeux de déplacement à l'aide de consignes orales.

En C2 :

En collectif : Confection d'affiches sur le modèle du conseil méthodologique.

(Cf. P. Meirieu « Si je veux...je dois...je peux »).

Intervention possible de la maîtresse d'adaptation dans les classes pour une séance de « conseil méthodologique » en période 1.

EN C3 :

Verbalisation écrite individuelle sur le même modèle que l'affiche collective au cycle 2.

Axe 3 : Développer des compétences sociales et civiques.

La place de l'éducation civique et morale.

Objectifs en cycle 1 :

-Respecter les autres et les règles de vie collective.

-Pratiquer un jeu en respectant les règles.

-Appliquer des codes de politesse dans la relation avec ses camarades et avec l'adulte dans et en dehors de la classe.

Actions en maternelle : les images sur les règles de vie sont communes.

Tri d'images en 3 catégories : ce qu'on ne doit pas faire, ce qu'on peut faire et les mots de la politesse.

En GS, une fois par mois, les maitresses font passer dans les familles le bilan établi avec les élèves par rapport au respect des règles de vie.

Travail sur le respect de la différence ponctuellement au cours de l'année.

PMS : travail sur la famille à partir de photos

GS : à partir d'affiches, d'albums (de type les petits philosophes).

Lien avec le CP, en GS, les maitresses font suivre le bilan pour préparer au suivi du règlement et du comportement fait en CP.

En élémentaire : Conseil d'enfants (1 par période), élection de délégués de classe.

Objectifs en cycle 2 :

-Respecter les autres et les règles de vie collective.

-Trouver sa place au sein de l'école et de la classe.

Action : mettre en place une boîte à maximes et en traiter en fonction d'un problème survenu ou en prévention.

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : JACQUES PREVERT – MEYZIEU suite CIRCONSCRIPTION : MEYZIEU
TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
NOMBRE DE CLASSES : 20 (9 classes maternelles et 11 classes élémentaires)
DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAÎTRE SUPPLÉMENTAIRE

Objectifs en cycle 3 :

- Comprendre les notions de droit et de devoirs,
- Respecter les règles de la vie collective.
- Respecter les autres.

-Connaitre et mettre en application des principes de la démocratie représentative.

Actions : Formaliser le cahier d'instruction civique en cycle 3 où seront inscrites les maximes.

Mise en place d'un passeport pour l'élève citoyen interne à chaque classe et du permis à points sur lequel intervient le comportement au sein de l'école. Les 2 sont liés entre eux.

Mise en place d'une équipe éducative disciplinaire lorsqu'un élève n'a plus de points sur son permis.

Organisation / place de l'éducation civique :

L'éducation civique a lieu en fonction d'un problème survenu ou en prévention.

Gros travail lors de l'instauration des règles de la classe à tous les cycles en début d'année.

Organiser de façon spiralaire, le travail en Instruction Civique autour des concepts de tolérance (nationalité, religion...).

En cycle 2, travail sur les délégués, les dangers domestiques et les symboles de la république.

En cycle 3, 45 minutes d'IC et morale par semaine + environ 1 heure par mois pour les adages et les maximes.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

-Etre DIPLOMATE pour gérer les fortes personnalités de l'école comme les familles difficiles.

-Etre disponible (le travail dans l'urgence est le quotidien : l'appréciation des priorités est essentielle) tout en ne perdant pas de vue les exigences de l'école.

-Faire respecter les principes de la laïcité notamment au niveau du voile (situation actuelle plutôt apaisée).

-Se présenter PHYSIQUEMENT aux entrées et sorties de l'école pour faire respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école.

-Assurer avec rigueur le suivi des élèves qui posent des soucis de comportement en convoquant les familles pour rappeler le cadre de l'école et soutenir les enseignants.

-Gérer les absences quotidiennes des élèves en appelant les familles pour en connaître le motif.

-Mener de front les missions du directeur sur le plan purement scolaire et les liens avec le périscolaire (géré par la municipalité) : la coordination, l'occupation des salles restent problématiques.

-Accompagner les enseignants dans leurs projets.

-Accompagner les 6 AVS dans leur travail dont l'EVS administrative.

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : MARCEL PAGNOL - MEYZIEU CIRC. : MEYZIEU

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 13 + 1 CLIS

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRE : ULIS TED

PROJET D'ÉCOLE :

Axes de travail retenus pour le projet 2012-2015 :
Tendre vers un comportement autonome et responsable.
Rendre cohérent le parcours scolaire de l'élève.
Un volet du projet concerne l'ULIS école.

Les points d'appui pour le prochain projet: Stabilité de l'équipe, harmonisation des outils d'évaluation (Livrevail), règles de vie communes, outils de travail communs aux cycles 2 et 3, projets intéressants (rencontres sportives, Conseils d'élèves si le directeur s'investit dans ce travail, projets musique, projet en soutien à l'association ELA...), bonne réussite dans l'ensemble au collège. L'aide du RASED est précieuse pour les élèves en difficulté.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Première particularité: les classes sont dans des bâtiments séparés d'une centaine de mètres, d'où la nécessité de mettre en place des actions de liaison entre les deux bâtiments, en plus de celles Grande Section - CP et CM2 - 6^{ème}. Le cycle 2 actuel (CP, CE1 et CLIS) est dans le bâtiment Pagnol et l'actuel cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) est dans le bâtiment Jacquière. Cette organisation fait qu'à la rentrée 2016, le nouveau cycle 2 sera coupé en 2 (CE1 d'un côté, CE2 de l'autre). Tout est en double dans cette école : deux portails, deux cours de récréation, deux salles des maîtres, deux restaurants scolaires... La communication entre les deux bâtiments reste compliquée, la difficulté consistant à créer une seule identité de l'école.

Pour le directeur, la difficulté consiste à se rendre présent aussi bien dans un bâtiment que dans l'autre. Le bureau est dans le bâtiment Pagnol.

Deuxième particularité : l'école accueille une ULIS TED. L'enseignant de cette classe change régulièrement. Les enfants de ce regroupement présentent des pathologies complexes et très diversifiées. Les nouveaux textes qui régissent les ULIS - école précisent que les élèves sont inscrits dans une classe de référence et bénéficient de regroupements en fonction de leurs besoins. Or leurs besoins sont tellement particuliers que dans les faits l'ULIS fonctionne plus comme une classe à part entière. Les enfants bénéficient d'inclusions dans les classes ordinaires mais elles sont peu nombreuses car un accompagnement par l'AESH est nécessaire.

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : JEAN-MACE - OULLINS

CIRCONSCRIPTION : OULLINS

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE

MATERNELLE

ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 14 (5 maternelles et 9 élémentaires)

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAÎTRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRE : 1 ULIS ÉCOLE

PROJET D'ÉCOLE :

Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école : progressivité des enseignements pour la construction du nombre et pour la résolution des situations-problèmes.

C1 :

-construction du nombre et acquisition du lexique

-acquisition d'un corpus de mots et de la syntaxe

C2 :

-construction du nombre par la manipulation dans des situations concrètes

-enrichissement du vocabulaire et de la syntaxe

C3 :

-vocabulaire mathématique spécifique et résolution de problèmes

-maîtrise de la langue orale et écrite par le cahier outils

Proposer des parcours scolaires adaptés à chaque élève : travailler en équipe pour adapter les parcours en fonction des compétences des élèves

C1 : différenciation pédagogique au sein de la classe

C2 : mise en commun des ressources et des outils d'évaluation

C3 : mise en commun des ressources et des outils d'évaluation

Garantir un cadre propice au travail et à la réussite de chacun

C1 :

-coopération inter classes → tutorat

-coopération inter cycles → mat/élém

C2 :

-inclusion des élèves de CLIS

-passage des élèves de la Saulaie en CE2

C3 :

-inclusions des élèves de CLIS

-journal d'école, moments de paroles, ateliers « philo »

-liaison cycle3/ collègue

Développer l'expérimentation et l'innovation : programmation annuelle par cycle du parcours culturel (arts, musique, littérature)

Tous cycles :

-favoriser les décroissements inter cycles et intra cycles

-projets ECHO, Zoullimômes

-mise en place du journal d'école

**DIRECTION D'ÉCOLE
TOTALEMENT DÉCHARGÉE**

ÉCOLE : JEAN-MACE – OULLINS suite

CIRCONSCRIPTION : OULLINS

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE

MATERNELLE

ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 14 (5 maternelles et 9 élémentaires)

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A

MAÎTRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRE : 1 ULIS ÉCOLE

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Présence d'une ULIS École.

Interventions de professeurs de langue arabe dans le cadre de l'ELCO.

Travail important engagé ces dernières années autour du climat scolaire qui donne à l'équipe une forte cohérence ainsi que plus de réactivité et de réponses communes en cas de difficulté. Effet positif ressenti sur les accidents scolaire, très peu nombreux.

Equipe stable.

Ecole impliquée dans le dispositif du « busing » : répartition des élèves du cycle 3 de l'école de la Saulaie dans trois écoles de la circonscription. Objectif : désenclavement du quartier de la Saulaie et rétablissement du niveau d'égalité des chances par le développement de la mixité scolaire, en attendant la construction d'une école complète dans le quartier de la Saulaie.

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : CROIX-LUIZET – VILLEURBANNE CIRCONSCRIPTION : VILLEURBANNE
NORD

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE ✖

NOMBRE DE CLASSES : 18 dont 2 ULIS ÉCOLE

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAÎTRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRE : 2 ULIS ÉCOLES "malentendants"

PROJET D'ÉCOLE :

- Améliorer la maîtrise des compétences du socle commun : enseigner les domaines et les disciplines.
- Construire un parcours cohérent pour les élèves dans les domaines des arts, de la culture, des LVE, des TICE, de l'EPS.
- Proposer des parcours scolaires adaptés à chaque élève.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- Ecole ordinaire proche du REP les Iris.
- Ecole qui scolarise de nombreux élèves malentendants à la fois dans les deux ULIS Ecole mais aussi dans le cadre d'inclusion d'enfants appareillés, implantés, dans les classes ordinaires (dispositif PASS). Il y a donc un travail partenarial important à effectuer avec le SSEFIS.
- Ecole qui dispose d'un poste fléché allemand avec une classe bi langue au collège de secteur Jean Macé.
- Partenariat avec la ville, dans le cadre de la réforme des rythmes, qu'il sera nécessaire de renforcer.

DIRECTION D'ÉCOLE TOTALLEMENT DÉCHARGÉE

ÉCOLE : JEAN JAURES – VILLEURBANNE CIRCONSCRIPTION : VILLEURBANNE
SUD

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
REP

NOMBRE DE CLASSES : 12 + 2ULIS ECOLE une création envisagée en septembre 2016

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAÎTRES SUPPLÉMENTAIRE
AUTRE : 2 ULIS ECOLES

PROJET D'ÉCOLE :

Axes du projet d'école :

Axe 1

Prévenir la violence

Devenir élève

Réduire l'absentéisme

Axe 2

Accompagner les élèves dans l'acquisition du socle commun :

Améliorer les performances aux évaluations nationales

Diminuer le nombre de PPRE et de maintiens

Axe 3

Prise en charge de la difficulté scolaire dans des parcours personnalisés :

Améliorer la communication équipe enseignante/RASED

Améliorer la communication équipe enseignante/médecine scolaire/PMI

Améliorer la continuité de la prise en charge de la difficulté scolaire maternelle/élémentaire

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Ecole en REP depuis septembre 2015.

Une moitié des élèves sortants va dans le collège REP, une autre moitié dans un collège ordinaire ce qui complexifie le travail du cycle 3.

L'équipe enseignante a besoin d'être fédérée autour d'un réel travail de cycle.

L'équipe enseignante est également à mobiliser concernant la liaison intercycle et avec la maternelle.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : CROIZAT – VAULX EN VELIN CIRCONSCRIPTION : DECINES CHARPIEU

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 11

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRE : CLIS

PROJET D'ÉCOLE :

Axe 1 : La maîtrise de la langue. Améliorer les connaissances en grammaire. Produire des écrits.

Axe 2 : La connaissance des principaux éléments de mathématiques. Améliorer les connaissances et capacités en géométrie et mesure.

Un maître supplémentaire dans le cadre du dispositif plus de maîtres que de classes (cycle 2 priorisé).

Avenant :

Compétences du socle en compréhension et productions d'écrits.

Difficulté scolaire identifiée : hétérogénéité d'une classe face à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

-Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple.

-Lire silencieusement un texte en déchiffrant les mots inconnus et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions.

Compétences du socle en construction du nombre.

« La résolution de problèmes dans les différents domaines mathématiques ».

Difficulté identifiée : construction du nombre en numération. (CP et CE1).

-Écrire, nommer, comparer, ranger les nombres entiers naturels inférieurs à 1000 et inférieur à un million.

Résoudre des problèmes de dénombrement.

-Décomposition du nombre en (CE2).

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU J. DUCLOS, REP+ (2012-2015) :

Axe 1 : Améliorer la maîtrise du socle (les compétences des élèves dans toutes formes de langage écrit et oral).

Axe 2 : Améliorer la continuité des apprentissages (notamment en mathématiques autour de la construction du nombre).

Axe 3 : Développer l'ambition scolaire. Donner confiance, informer rassurer, préparer.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), certaines fonctions spécifiques sont assurées :

- organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre école et collège,

- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : CROIZAT – VAULX EN VELIN suite CIRCONSCRIPTION : DECINES
CHARPIEU

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 11

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRE : CLIS

- participer aux travaux du réseau pour la création d'une école du socle commun et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Pour garantir un climat scolaire serein : autres éléments à prendre en compte dans le cadre de dispositifs partenariaux nécessitant la pleine implication du directeur (trice) :

- Une unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS).
- Une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) et sa régulation avec le forum réfugié (CADA, CADAIR).
- De l'accompagnement éducatif dans le cadre de l'éducation prioritaire.
- Des cours d'ELCO.
- La nécessaire articulation entre les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT).

Attendus.

Au plan pédagogique.

Une équipe soudée, qui malgré les mouvements d'enseignants, sait apporter son aide aux nouveaux arrivants au cours de ces dernières années.

La directrice a veillé à mobiliser les enseignants pour un travail en commun, par niveau ou cycle. Des projets fédérateurs ont été bâtis sur toute l'école.

Des objectifs spécifiques, à impulser par le nouveau directeur, seront néanmoins à poursuivre :

- renforcer la dynamique pédagogique
- impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues,
- organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège.
- favoriser la cohérence pédagogique, en impulsant des actions entre les niveaux
- avec la parution des nouveaux programmes impulser la mise en œuvre de programmations, progressions et modalités d'évaluations communes à l'ensemble de l'école.
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et dans le REP+,
- participer aux travaux du réseau (conseil école-collège, comité de pilotage) pour la création d'une école du socle,
- contribuer à l'élaboration des actions et à leur mise en œuvre et leur évaluation.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : **CROIZAT – VAULX EN VELIN** suite CIRCONSCRIPTION : DECINES CHARPIEU
TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
NOMBRE DE CLASSES : 11
DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRE : CLIS

Au plan administratif.

Il est indispensable de posséder le sens de la communication et du travail en équipe, de disposer de compétences organisationnelles (maîtrise des TICE) et méthodologiques pour en assurer le bon fonctionnement et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes.

- Savoir animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires De nombreuses réunions dans le cadre des multiples dispositifs (plus de maîtres que de classes, UPE2A, structures culturelles, direction de l'éducation, ...).
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Maîtriser les TICE afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école.
- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

Au plan relationnel.

Dans ce quartier socio économiquement faible, accueillant une population fragile, l'école est un repère pour les familles mais constitue aussi une énigme. Le directeur doit notamment veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves, à l'explicitation des enjeux et engager son équipe à un dialogue dans un cadre confiant mais ferme. Il devra ainsi savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il ou elle sera confronté(e) afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.

Le directeur est un interlocuteur privilégié des services municipaux, mais aussi très en lien avec les différents partenaires (PRE, structures culturelles : Ebullisciences, Planétarium, Centre Charlie Chaplin, association des Verchères, ...).

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : LES BLEUETS – LYON 9 **CIRCONSCRIPTION : ECULLY – LYON DUCHERE**
TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE ✘ MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
NOMBRE DE CLASSES : 11
DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A ✘ MAITRE SUPPLÉMENTAIRE ✘
AUTRES : « plus de maîtres que de classes » - poste fléché espagnol

PROJET D'ÉCOLE :

- Créer, mutualiser et harmoniser les outils pédagogiques permettant de mieux maîtriser la langue française.
- Personnaliser l'aide aux élèves en difficulté avec l'aide des personnels supplémentaires de l'école.
- Pérenniser des actions communes à l'école permettant de maintenir l'envie d'apprendre chez les élèves et de développer leur capacité à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.
- Définir et mettre à profit l'utilisation des tableaux numériques interactifs dans l'école.

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU SCHOELCHER, REP+ :

- Axe 1 : Améliorer les acquis des élèves en mathématiques et en sciences
- Axe 2 : Stabiliser les acquis en maîtrise de la langue
- Axe 3 : Rendre serein le climat scolaire

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Située sur le plateau de la Duchère, l'école primaire les Bleuets est composée de cinq classes maternelles et six classes élémentaires. Elle scolarise des enfants à partir de deux ans. Les locaux sont neufs et fonctionnels. Chaque classe est équipée d'un vidéoprojecteur numérique interactif. L'école bénéficie de nombreux équipements, bien conçus pour de jeunes élèves. Des intervenants apportent une assistance en EPS et à la gestion de la Bibliothèque Centre Documentaire. Le choix entre deux langues vivantes étrangères - anglais, espagnol (1 poste fléché) - sera effectif à partir de la rentrée scolaire 2016. Un poste ELCO (algérien) est implanté. Les cours se déroulent hors temps scolaire.

Le quartier relève de la politique de la ville. La population est le plus souvent défavorisée. Le plurilinguisme est très important.

Attendus.

Le travail en équipe est une composante majeure qui demande une forte implication du directeur / de la directrice :

- au niveau de l'école,
- au niveau du REP+.

Il s'agit de renforcer un fonctionnement d'équipe au niveau de l'école et du réseau. Lors de la rédaction du nouveau projet d'école, le directeur / la directrice veillera à fédérer l'ensemble des enseignants dont l'engagement professionnel est effectif. L'articulation entre le dispositif "plus de maîtres que de classes", les aides spécialisées, l'activité pédagogique complémentaire, l'accompagnement éducatif, doit être un point de vigilance.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : LES BLEUETS – LYON 9 suite CIRCONSCRIPTION : ECULLY – LYON
DUCHERE

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 11

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRES : « plus de maîtres que de classes » - poste fléché espagnol

La relation avec les familles nécessite une attention particulière et constante. Elle requiert de maintenir une collaboration confiante avec le Lieu Accueil Parents.

La disponibilité du directeur / de la directrice est essentielle :

- pour participer de manière active au comité de pilotage du réseau ;
- pour impulser les actions partenariales menées dans le cadre du pôle territorial d'éducation artistique et culturelle regroupant les écoles du REP+ ;
- pour assurer un partenariat fécond avec la ville de Lyon (petite enfance, péri scolaire, projet éducatif territorial).

Il est indispensable d'avoir une très bonne connaissance de l'éducation prioritaire et de ses spécificités. La maîtrise de l'outil informatique est nécessaire.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : ALAIN FOURNIER – LYON 8 CIRCONSCRIPTION : LYON 8
TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
NOMBRE DE CLASSES : 13
DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRES : CLIS

PROJET D'ÉCOLE :

Renforcer l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.
Individualiser les parcours scolaires.
Renforcer l'acquisition de l'autonomie.

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU, REP+ :

Axe 1 Le réseau : outil permettant de donner du sens aux apprentissages en vue de favoriser la réussite de tous les élèves.

Objectif 1 : Placer la maîtrise de la langue au cœur des pratiques (**REFERENTIEL 1**)

Objectif 2 : Mettre en œuvre une démarche précise et soutenue en mathématiques (**REFERENTIEL 1**)

Objectif 3 : Individualiser et personnaliser les parcours de réussites (**REFERENTIEL 1**)

Objectif 4 : Permettre l'acquisition d'une culture scientifique, humaniste et artistique (**REFERENTIEL 1**)

Axe 2 Le réseau : lieu de bienveillance et d'exigence à la construction et l'épanouissement de l'élève citoyen.

Objectif 1 : Valoriser les réussites des élèves et les donner à voir (**REFERENTIEL 1**)

Objectif 2 : Impliquer les parents dans la scolarité et la réussite de leur enfant et développer l'accompagnement à la parentalité (**REFERENTIEL 3**)

Objectif 3 : Rendre l'élève autonome et responsable au sein des établissements (**REFERENTIEL 1-2**)

Objectif 4 : Le réseau : accueillir avec bienveillance les élèves dans leurs diversités (**REFERENTIEL 1-2**)

Axe 3 Le réseau : source pour repenser nos pratiques et gestes professionnels et les adapter aux besoins de nos élèves.

Objectif 1 : Faciliter et améliorer l'implication des équipes par l'accompagnement et la formation des personnels (**REFERENTIEL 5**)

Objectif 2 : Construire une culture pédagogique et éducative commune au réseau (**REFERENTIEL 4-5**)

Objectif 3 : Mener une réflexion commune sur l'évaluation afin de favoriser la cohésion inter cycles, inter degrés et transdisciplinaire (**REFERENTIEL 4**)

Objectif 4 : Investir les instances de concertation et de travail collaboratif pour un pilotage partagé du réseau (**REFERENTIEL 6**)

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

L'école fournier est classée en « réseau d'éducation prioritaire + », elle est rattachée au collège Longchambon. Elle compte 313 élèves scolarisés élémentaire et bénéficie d'un poste d'enseignant supplémentaire PDMQDC.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : ALAIN FOURNIER – LYON 8 suite CIRCONSCRIPTION : LYON 8
TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
NOMBRE DE CLASSES : 13
DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRES : CLIS

L'ensemble constitue une école primaire de 13 et une ULISE école avec 15 enseignants, compte tenu des enseignants qui assurent des temps partiels. L'école est enclavée dans un quartier constitué essentiellement de barres d'immeubles locatifs. Les locaux répondent aux missions qui sont dévolues à une école primaire de cette taille. Des espaces collectifs sont vastes et opérationnels.

Attendus.

1-Administration et gestion de l'école

Gérer et organiser les :

Admissions / Base élèves / Surveillances des élèves / Sorties scolaires / Elections de parents d'élèves / Registres règlementaires / Sécurité des locaux et des élèves : les exercices d'évacuation.

Participer à la :

Gestion des élèves en difficulté : point régulier sur les élèves en difficulté scolaire en conseil des maîtres, solutions étudiées avec l'aide du RASED, équipe éducative, différenciation pédagogique, APC, mise en place de PPRE, PAP, PPS etc...

2-Animation et médiation : animation de la réflexion pédagogique, aide aux collègues, relations avec les familles et la municipalité :

De nombreux projets pédagogiques sont à construire en équipe.

Elaboration et suivi du projet d'école.

Organisation en équipe du travail de l'enseignant PDMQDC.

Organisation des conseils des maîtres et des conseils d'école (archivage des différents comptes rendus).

Liaison GS-CP et Ecole / Collège à piloter avec la circonscription.

Aide aux nouveaux collègues.

Relation avec les familles.

Relation avec la municipalité et les autres partenaires nombreux dans le 8^{ème}.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : SEMAILLES – RILLIEUX CIRCONSCRIPTION : RILLIEUX VAL DE SAONE
TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE
NOMBRE DE CLASSES : 12
DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRES : 1 CLIS / RASED E (1ETP) RASED G (0,25ETP)

PROJET D'ÉCOLE :

Axe stratégique 1 : Lire écouter pour mieux comprendre.

Objectifs :

Entrée 1 : « améliorer la maîtrise des compétences du socle commun ».

Harmoniser les outils et les programmations pour qu'il y ait une progression continue du CP au CM2.

Amener les enseignants à mettre en place un temps d'écoute systématique.

Entrée 2 : « Proposer des parcours scolaires adaptés à chaque élève ».

Différencier les parcours de lecture/compréhension.

Amener les élèves à développer des stratégies pour la lecture fine et à entrer dans l'écoute active.

Entrée 3 : « Garantir un cadre de fonctionnement propice au travail et à la réussite de chacun ».

Se former (autoformation et formation par des professionnelles).

Actions générales qui en découlent pour les trois années (les actions seront à développer dans l'avenant annuel) :

Amener les enseignants à mettre en place un temps d'écoute systématique.

- écoute active : supports CD audio.

- lecture et inférences : Trouver une réponse en faisant des inférences à partir du sens et ou en appui sur des points de grammaire « chasse aux indices », « lector lectrix » de Sylvie SEBE, « Les enquêtes de l'inspecteur LAFOUINE »,...

- lecture méthodologique de consignes et de problèmes mathématiques.

Axe stratégique 2 : Développer le partenariat avec les différents acteurs éducatifs.

Objectifs :

Entrée 1 : « améliorer la maîtrise des compétences du socle commun ».

Construire des parcours cohérents dans le domaine des arts et de la culture tout au long des cycles.

Entrée 3 : « Garantir un cadre de fonctionnement propice au travail et à la réussite de chacun ».

Améliorer le partenariat (en particulier avec les parents) et communiquer autour de la vie de l'école.

Entrée 4 : « Développer l'expérimentation et l'innovation ».

Amener les élèves à se construire en tant que citoyen dans leur ville.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : SEMAILLES – RILLIEUX suite CIRCONSCRIPTION : RILLIEUX VAL DE SAONE

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 12

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRES : 1 CLIS / RASED E (1ETP) RASED G (0,25ETP)

Actions générales qui en découlent pour les trois années (les actions seront à développer dans l'avenant annuel) :

- avec le collège : défi Maths.
- avec la maternelle : actions ponctuelles basées sur les divers projets de l'année, partenariat au niveau de l'aide personnalisée.
- avec l'IME : poursuivre des projets pédagogiques en commun.
- avec les parents : développer les échanges et les actions autour de projets pédagogiques divers.
- avec l'extérieur : Créer de liens avec le centre social, la médiathèque, la MJC et poursuivre ceux avec le Sou des écoles.

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU, REP+ :

Axe de travail 1

Faire progresser lisiblement les élèves : méthodes d'enseignement, modalités d'évaluation et rendus.

Axe de travail 2

Mieux intégrer les valeurs de la République au cœur des dispositifs.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Ecole située au cœur de la ZUP de Rillieux la Pape, accueillant des enfants allophones et des enfants du voyage. Entrée en REP depuis la rentrée 2015. Des effectifs en hausse notable : l'an prochain il est prévu la création d'une 13^{ème} classe voire d'une 14^{ème}.

L'école accueille et intègre les élèves de deux classes de l'IME Aline Renard situé à proximité.

Une équipe très dynamique et volontaire, assez stable.

Attendus.

Compétences :

- Expertise pédagogique,
- Qualité d'organisation pédagogique et administrative avérée,
- Diplomatie avec les familles et l'ensemble de la communauté éducative,
- Management d'équipe.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : **ALLAGNIERS – RILLIEUX**

CIRCONSCRIPTION : RILLIEUX VAL DE SAONE

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE

MATERNELLE

ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 10

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A

MAITRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRES :

PROJET D'ÉCOLE : Un axe principal sur le langage : « Mieux parler pour apprendre et décrire le monde »,

Entrée 1 « Améliorer la maîtrise des compétences du socle commun : enseigner les domaines et les Disciplines ».

- Elaborer des outils communs de programmation du langage en maternelle.

Recensement et mutualisation des protocoles pédagogiques existants pour construire des progressions d'apprentissages de langage.

Entrée 2 « Proposer des parcours scolaires adaptés à chaque élève ».

- Affiner l'évaluation des acquisitions du langage.

Analyse des dispositifs d'aide existants et construction de nouvelles modalités d'accompagnement, de suivi des élèves en difficultés (EVS, REP, RASED).

Entrée 3 « Garantir un cadre de fonctionnement propice au travail et à la réussite de chaque élève ».

- renforcer les actions en lien avec les familles autour du langage.

- former l'équipe à l'enseignement du langage.

Entrée 4 « Développer l'expérimentation et l'innovation.

- Proposer des projets partenariaux et innovants en collaboration avec le RRS, les associations de quartier, la crèche (en liaison avec l'apprentissage du langage).

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU, REP+ :

Axe de travail 1

Faire progresser lisiblement les élèves : méthodes d'enseignement, modalités d'évaluation et rendus.

Axe de travail 2

Mieux intégrer les valeurs de la République au cœur des dispositifs.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Ecole maternelle en REP+ dans un groupe scolaire important (15 classes en élémentaire) située au cœur de la ZUP de Rillieux la Pape. L'école est divisée en deux bâtiments séparés l'un de l'autre par une rue (distance (200M)

Une équipe pédagogique active et experte dans l'enseignement en REP.

Attendus.

Compétences :

-Expertise pédagogique

-Qualité d'organisation pédagogique et administrative avérée

-Diplomatie avec les familles et l'ensemble de la communauté éducative

-Management d'équipe.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : SALVADOR ALLENDE – ST FONTS CIRCONSCRIPTION : ST FONTS – CORBAS-FEYZIN

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 17

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRES : CLIS

PROJET D'ÉCOLE :

L'école a ouvert en septembre 2013 et ne dispose pas de projet d'école rédigé. L'équipe travaille, à ce jour, sur un projet émanant des axes du projet ECLAIR qui était en cours lors de son ouverture.

Le projet d'école qui aura à être rédigé prendra appui sur les axes prioritaires du projet REP+ lui-même en cours d'écriture, à savoir : 1. maîtrise de la langue orale et de la lecture tout au long du parcours de l'élève et dans toutes les disciplines, 2. enseigner explicitement de la maternelle au collège, particulièrement dans le domaine des mathématiques et 3. travailler la relation entre l'École, les familles et les élèves pour installer un climat scolaire favorisant le bien-être de chacun et la réussite de tous.

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU, REP+ : les grands objectifs sont cités plus haut. L'école aura à s'inscrire plus avant dans la collaboration au sein du réseau : son ouverture récente n'a pas encore permis une réelle intégration dans toutes les dimensions du réseau.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Les 17 classes sont réparties sur deux sites situés à proximité l'un de l'autre mais cette séparation crée potentiellement des tensions avec les familles dont les enfants sont scolarisés dans les locaux du centre de loisirs : il convient donc de procéder à une répartition à la fois juste et rigoureuse afin qu'aucune famille ne se sente lésée par celle-ci. Le travail en équipe est essentiel dans cette répartition.

L'équipe enseignante est peu stable et composée en grand nombre, d'enseignants débutants qu'il convient d'accompagner en concertation avec l'équipe de circonscription : c'est donc une collaboration étroite qu'il est nécessaire d'entretenir avec la circonscription et en particulier avec les conseillers pédagogiques.

L'histoire de cette équipe est à prendre en compte : malmenée sur le plan relationnel en son sein, cette équipe a besoin de se sentir en confiance pour poursuivre le travail engagé depuis cette année pour réinstaller des conditions de travail satisfaisantes. L'équipe de circonscription accompagne mais le directeur doit prendre une place essentielle dans cette instauration d'une relation paisible et confiante.

La place dans le REP+ doit être renforcée : l'éloignement géographique et l'arrivée récente de cette école dans le REP+ ne doivent pas constituer un frein à la collaboration avec le collège en particulier.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : SALVADOR ALLENDE – ST FONTS suite CIRCONSCRIPTION : ST FONTS – CORBAS-FEYZIN

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 17

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRES :

La relation aux familles est complexe et doit faire l'objet d'une attention soutenue et d'une attitude réflexive importante : les conflits au sein du quartier ont tendance à être importés par les familles et les élèves. Une bonne connaissance des partenariats locaux et une cohésion d'équipe forte sont des points d'appui à constituer de manière impérative pour parvenir à pacifier ces relations.

Attendus.

-La capacité à prendre du recul par rapport à des situations conflictuelles et à interroger les partenaires locaux et institutionnels pour agir de manière concertée. Une connaissance des dispositifs spécifiques « politique de la ville » est appréciable dans ce cadre partenarial.

-Une bonne lisibilité des problématiques du public accueilli : grande pauvreté, langue des familles, compréhension des codes de notre Ecole Républicaine.

-Capacité à travailler en réseau avec les autres écoles comme avec le collège : connaître, comprendre, solliciter, construire et travailler avec...

-Capacité à s'investir dans la construction d'une culture d'équipe autour des différentes problématiques du secteur.

-Capacités relationnelles permettant l'installation d'un cadre de travail apaisé pour l'équipe.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : ANGELINA COURCELLES – VAULX EN VELIN CIRCONSCRIPTION : VAULX EN VELIN

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 12 + 1 CLIS TED

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRES :

PROJET D'ÉCOLE :

En cours de refonte autour de la maîtrise de toutes les formes de langage et de l'apprendre à apprendre.

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU, REP+ : HENRI BARBUSSE

En cours d'élaboration autour de :

- mathématiques et sciences,
- le langage,
- ouverture aux familles,

Favoriser le travail collectif en réseau.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Ecole en REP +, quartier en phase de restructuration lourde jusqu'à 2020.

Attendus :

- capacité à suivre et dynamiser les rencontres liées à l'implantation et mise en cohérence de diverses structures nouvelles sur le quartier à articuler avec la présence scolaire.
- capacité à piloter une équipe enseignante nombreuse et multicatégorielle.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : FREDERIC MISTRAL – VAULX EN VELIN CIRCONSCRIPTION : VAULX EN VELIN

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 14

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE
AUTRES :

PROJET D'ÉCOLE :

En cours de refonte autour de la maîtrise des langages et progressivité des apprentissages.

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU, REP+ : AIME CESAIRE

-langues et langages pour communiquer,
-méthodes et outils pour apprendre,
-un cadre bienveillant pour réussir.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Ecole en REP +

Équipement numérique en cours TNI + classes mobiles.

Ecole engagée dans un programme expérimental numérique « collège connecté » + écoles associées.

Attendus :

-capacité à piloter une « grosse » équipe enseignante,
-capacité à piloter le plan de déploiement des usages du numérique dans les classes,
-capacité à entretenir les nombreuses relations partenariales dans le cadre du PEDT.

DIRECTION D'ÉCOLE EN REP+

ÉCOLE : P.MONTET - VILLEFRANCHE CIRCONSCRIPTION : VILLEFRANCHE/SAONE

TYPE D'ÉCOLE : PRIMAIRE MATERNELLE ÉLÉMENTAIRE

NOMBRE DE CLASSES : 9 classes (4 préélémentaires + 5 élémentaires)

DISPOSITIFS PARTICULIERS : UPE2A MAITRE SUPPLÉMENTAIRE

AUTRES :

PROJET D'ÉCOLE :

La continuité des apprentissages est recherchée. Le suivi par un même enseignant d'une classe d'âge sur deux années consécutives est une initiative intéressante. Les dispositifs pédagogiques annoncés (décloisonnements, classes doubles, co-intervention des maîtres E, des professeurs de collège et du maître supplémentaire) sont susceptibles de fédérer l'équipe enseignante autour de pratiques novatrices.

CONTRAT D'OBJECTIFS DU RÉSEAU, REP+ :

1-Réduire l'absentéisme en cycle 1.

2-Renforcer la maîtrise de la langue :

- Asseoir les ateliers de langage sur des temps d'enseignement décloisonnés en cycle 1.
- Développer la prise de parole et l'oral dans les classes élémentaires

3-Réaffirmer l'école bienveillante :

- Ouvrir l'école aux parents
- Créer un climat serein pour les élèves

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Contexte :

Ecole implantée dans un quartier défavorisé (CUCS 1)

Plus de 50% des élèves entrent en 6^{ème} avec des acquis insuffisants ou fragiles

Moyens humains mis à disposition :

- 1 Maître supplémentaire,
- 1 antenne RASED,
- 1 assistante pédagogique (18 heures par semaine),
- 1 AVS (soutien administratif et appui éducatif).

Attendus :

Axes de progrès (proposés par l'IEN de circonscription) :

- Réduire le taux d'absentéisme (départs anticipés et retours différés des vacances scolaires d'été),
- Mobiliser l'équipe enseignante autour des axes arrêtés par le projet d'écoles (dispositifs innovants),
- Consolider la liaison avec le collège Jean Moulin (mise en œuvre du cycle 3 notamment),
- Consolider les relations avec les parents d'élèves,
- Consolider les relations avec les partenaires municipaux,
- Pérenniser les expérimentations et les pratiques innovantes ; contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+.



Mouvement 2016

Fiches de poste

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE A VOCATION DÉPARTEMENTALE POUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

Ce conseiller pédagogique est appelé à intervenir dans l'ensemble des circonscriptions du département sous l'autorité de l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe.

Missions

Ils participent à :

L'élaboration et la mise en œuvre d'actions de formation à destination des enseignants (stages, animations pédagogiques, FOAD, en complémentarité des équipes de circonscriptions) et des formateurs.

L'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'actions en collaboration avec des partenaires culturels.

La réflexion en groupe de travail.

La production de documents et d'outils pédagogiques et la mutualisation de ressources.

L'accompagnement d'équipes d'écoles sur des projets spécifiques.

Compétences requises

Ils auront fait la preuve de leur capacité à travailler en équipe et auront acquis une expérience validée de la formation d'adultes.

Ils seront capables d'assurer des formations auprès d'enseignants débutants ou expérimentés, de se mobiliser pour impulser ou accompagner des projets à l'échelon départemental.

Dépôt des candidatures :

Les enseignants intéressés adresseront leur candidature à : ce.ia69-ien-adj@ac-lyon.fr

Nomination :

Les nommés seront titulaires d'un poste rattaché à la circonscription de l'IEN-adjointe.

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE A VOCATION DÉPARTEMENTALE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION MUSICALE

Ce conseiller pédagogique est appelé à intervenir dans l'ensemble des circonscriptions du département sous l'autorité de l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe.

Missions

Ils participent à :

L'élaboration et la mise en œuvre d'actions de formation à destination des enseignants (stages, animations pédagogiques, FOAD, en complémentarité des équipes de circonscriptions) et des formateurs.

L'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'actions en collaboration avec des partenaires culturels.

La réflexion en groupe de travail.

La production de documents et d'outils pédagogiques et la mutualisation de ressources.

La préparation pédagogique de concerts scolaires, en partenariat avec des structures culturelles (ce qui implique des compétences en écoute analytique, lecture de partitions, direction de chœur).

L'accompagnement d'équipes d'écoles sur des projets spécifiques.

Compétences requises

Ils auront fait la preuve de leur capacité à travailler en équipe et auront acquis une expérience validée de la formation d'adultes.

Ils seront capables d'assurer des formations auprès d'enseignants débutants ou expérimentés, de se mobiliser pour impulser ou accompagner des projets à l'échelon départemental.

Dépôt des candidatures :

Les enseignants intéressés adresseront leur candidature à : ce.ia69-mouvintra@ac-lyon.fr

Nomination :

Les nommés seront titulaires d'un poste rattaché à la circonscription de l'IEN-adjointe.



ANIMATEUR TICE

L'animateur TICE s'intègre dans le réseau départemental des ressources en informatique. A ce titre, ses actions sont définies en concertation avec le conseiller pédagogique départemental TICE et pilotées par l'IEN chargé du développement du numérique à l'école. Chaque animateur TICE a la charge d'un secteur géographique déterminé, comprenant plusieurs circonscriptions.

Selon l'organisation du service et les particularités géographiques, l'animateur TICE peut être appelé à intervenir auprès de 2 à 3 circonscriptions. En outre, des réunions de coordination de l'équipe départementale et des actions de formation peuvent être organisées en tout point du département du Rhône et de la métropole lyonnaise.

Circonscription d'implantation et d'intervention:

VILLEURBANNE NORD :	1 emploi
LYON VAISE TASSIN :	1 emploi
STE FOY-FRANCHEVILLE-LYON 5 ^{ème} :	1 emploi
ST PRIEST :	1 emploi
LYON 3 ^{ème} :	1 emploi
LYON 7 ^{ème} -2 ^{ème} :	1 emploi
VAULX EN VELIN :	1 emploi
RILLIEUX - VAL DE SAÔNE :	1 emploi
BELLEVILLE :	1 emploi
GIVORS :	1 emploi
L'ARBRESLE :	1 emploi

Missions :

Les fonctions d'animateur TICE sont assurées à temps complet.

L'objectif du réseau départemental est de développer l'usage du numérique à l'école, dans les divers domaines disciplinaires, afin de permettre une validation progressive des compétences du B2i par tous les élèves.

Dans ce cadre, les missions de l'animateur TICE sont les suivantes :

- accompagnement des projets et du plan de formation de la circonscription dans le cadre des orientations définies par chaque inspecteur de l'éducation nationale,
- développement et accompagnement du volet numérique des projets d'écoles et impulsion d'actions de mise en réseau des écoles,
- participation aux actions de formation pour le secteur géographique concerné et au plan départemental,
- participation à la mise en œuvre et au suivi d'opérations nationales, académiques, départementales (expérimentations d'outils numériques, BE1D, AFFELNET...),
- veille éducative et technique.

N.B. : les personnels dans les fonctions d'animateur TICE ne peuvent assurer un service à temps partiel quelle qu'en soit la quotité.

../..

ANIMATEUR TICE

Compétences requises :

L'animateur TICE possède des compétences expertes de l'informatique et doit faire preuve :

- d'expériences pédagogiques d'intégration quotidienne des usages du numérique dans la classe, dans le cycle ou dans l'école où il enseigne,
- de capacités à communiquer aisément avec tous les partenaires qu'il peut être appelé à rencontrer (l'équipe départementale, les équipes de circonscription, les équipes d'écoles, les élus...)
- d'une souplesse quant à l'organisation de son travail (interventions fréquentes en formations, en présentiel et à distance, en temps synchrone et asynchrone, en temps scolaire et hors-temps scolaire).

S'il n'est pas titulaire du CAFIPEMF, l'animateur TICE est encouragé à préparer cette certification.

Dépôt des candidatures :

Les personnels intéressés adresseront leur candidature par lettre transmise par la voie hiérarchique (sous couvert de l'IEN dont ils relèvent) :

Avant le 18 mars 2016

**à monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Écully Lyon
Duchère,**

**5 avenue Édouard Payen – 69130 ÉCULLY
ce.0690273x@ac-lyon.fr**

auprès duquel ils pourront obtenir toutes précisions supplémentaires.

Ils seront reçus en entretien par une commission présidée par monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Écully Lyon Duchère dans la mesure où des postes seront à pourvoir.

Nomination :

Affectation à titre définitif

POSTE FLÉCHÉ LANGUE

LES CARACTÉRISTIQUES DU POSTE FLÉCHÉ LANGUE :

Les principes retenus :

Il convient de réaffirmer le principe de l'apprentissage par un élève d'une seule langue vivante étrangère au cours de sa scolarité élémentaire. Ce principe n'est pas contradictoire avec la possibilité de mettre en place, dans une école donnée, l'enseignement de plusieurs langues vivantes en groupes distincts, afin de constituer un vivier suffisant pour alimenter les classes bi-langues des collèges dont ces écoles sont affluentes. Ce dispositif est donc en place pour assurer la diversification des langues vivantes.

Un poste fléché peut être introduit dans une école à condition qu'il existe un poste vacant.

Le rôle de l'enseignant :

- l'enseignant enseigne 1h30 par semaine dans sa classe et peut décloisonner entre 3 h et 4h 30 maximum (correspondant à 3 autres groupes classes 3 x1h30)
- il impulse et tend à promouvoir auprès des parents et des élèves le développement de cette langue, au sein de l'école et en liaison avec le collège.

La continuité des apprentissages doit ainsi être assurée selon un calendrier progressif et une organisation élaborée dans le projet d'école afin de garantir à ces élèves la possibilité d'entrer en 6^{ème} avec un niveau A1 pour s'inscrire en classe bi-langue au collège.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ATTENDUES :

- maîtrise de la langue

Les conditions d'attribution :

- Les professeurs des écoles candidats à ces postes les sollicitent lors de leur participation au mouvement. La détention d'une habilitation en langue n'est plus une condition nécessaire et ces postes sont attribués aux enseignants bénéficiant du plus fort barème.
- Le cumul de poste de direction et poste fléché est impossible.
- Il conviendra de travailler à temps plein et d'être placé de préférence sur une classe de cycle 3, permettant des échanges de service.

Les conditions d'affectation :

- Les candidats justifiant d'une habilitation en langue (allemand, italien ou portugais) seront nommés à titre définitif.
- L'enseignant ne justifiant pas d'habilitation, mais qui s'engage à enseigner la langue, sera nommé à titre conditionnel. Un contrôle linguistique et didactique favorable permettra la transformation de la nomination à titre conditionnel en nomination à titre définitif.

POSTES EN CLASSES À HORAIRES AMENAGÉS MUSICALES ET DANSES

CADRE DE TRAVAIL

Les classes à horaires aménagés, implantées dans certaines écoles, permettent aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé de danse, chant ou pratique instrumentale.

L'enseignement artistique est assuré avec le concours d'un établissement ou d'une structure culturelle agréée

CLASSES A HORAIRES AMENAGÉS MUSICALES

École élémentaire Albert Camus, montée du Télégraphe - LYON 5^{ème}

École élémentaire Dumontet - VILLEFRANCHE SUR SAONE

École élémentaire Jean Jaurès - Place Jean Jaurès – GIVORS

CLASSES A HORAIRES AMENAGÉS DANSE

École Albert Camus, montée du Télégraphe - LYON 5^{ème}

une ou deux classes (C.M.1 - C.M.2) en fonction de l'effectif

MISSIONS

L'enseignant assure les apprentissages scolaires de la classe ou de la section, conformément aux programmes en vigueur. Il arrête l'emploi du temps de la classe et aménage les horaires pour chaque domaine disciplinaire, en fonction des organisations et des contraintes de l'enseignement artistique.

Il peut accompagner les élèves dans les locaux de la structure partenaire et y assurer une partie de son service d'enseignement.

Il participe aux heures de concertation de son école de rattachement, ainsi qu'à des réunions avec les partenaires.

Il est associé au recrutement des élèves dans les classes à horaires aménagés.

COMPÉTENCES REQUISES

Les compétences professionnelles sont celles d'un enseignant du 1er degré.

Le candidat devra :

- élaborer et conduire un projet de classe aménagé,
- communiquer avec les familles sur le projet, les organisations, les contraintes,
- posséder de bonnes capacités d'organisation et d'adaptation,
- être capable de travailler en partenariat,
- faire la preuve d'une réelle motivation pour l'éducation artistique, voire posséder une expérience personnelle dans ce domaine.

CONIDITIONS DE CANDIDATURE

- Porter à la liste de ses vœux le poste sollicité.
- Transmettre à l'IEN de la circonscription concernée et par la voie hiérarchique, un courrier de candidature (date limite de réception le 25 mars 2015).
- Un entretien permettra de déterminer les candidatures retenues.

POSTES EN CLASSES À HORAIRES AMENAGÉS MAÎTRISE DE L'OPÉRA

CADRE DE TRAVAIL

École élémentaire Jean Gerson - LYON 5ème

Des classes à horaires aménagés sont organisées en partenariat avec l'opéra national de Lyon. Ces classes offrent aux élèves du CE1 au CM2 une formation à caractère professionnel en musique et théâtre, complémentaire de la formation générale dispensée à l'école.

MISSIONS

L'enseignant chargé de l'une de ces classes doit être en capacité de remplir les missions suivantes :

- il travaille nécessairement en concertation avec l'équipe des maîtres de l'école et des enseignants de la maîtrise de l'opéra de Lyon, pour renforcer les liens entre les objectifs du programme artistique et ceux de la formation générale, au travers de projets interdisciplinaires et dans le cadre du projet de l'école.
- il assure les enseignements généraux de la classe, conformément aux programmes en vigueur.
- il conduit la partie des enseignements artistiques généraux, définie en concertation avec les enseignants de la maîtrise, dans le cadre du projet pédagogique.
- il arrête l'emploi du temps de la classe et aménage les horaires pour chaque domaine disciplinaire en fonction des organisations et des contraintes de l'enseignement artistique.
- il accompagne les élèves dans les locaux de la maîtrise où il assure une partie de son enseignement.
- il est associé au recrutement des élèves de la maîtrise.

COMPÉTENCES REQUISES

En plus des compétences professionnelles d'un enseignant du premier degré, le candidat devra :

- posséder des compétences avérées dans le domaine musical : formation, pratique individuelle ou collective.
- témoigner d'une réelle motivation pour l'éducation artistique en général et pour ce projet particulier.
- être capable de travailler en partenariat.
- témoigner de capacités d'organisation et d'adaptation.
- être capable de se projeter dans la conduite d'un projet d'apprentissage en classe à horaires aménagés.
- montrer son aptitude à communiquer au sein de la communauté éducative sur le projet, son organisation et ses contraintes.
- faire preuve d'une volonté d'engagement et de disponibilité au service de ce projet partenarial.

TITULAIRE REMPLAÇANT

Le principe fondamental des emplois de titulaire mobile est d'éviter les interruptions de service des enseignants et d'assurer au mieux pour les élèves la continuité pédagogique. La mobilisation de la brigade départementale de remplacement fluctue ainsi en fonction des besoins, quelle que soit la nature et la durée du remplacement.

L'attention des personnels est attirée sur le contrat inhérent à l'engagement dans les fonctions de titulaire remplaçant. L'enseignant nommé sur ce type de poste s'engage à effectuer tous les remplacements qui lui sont demandés, quels que soient le lieu, les moyens de transport et le niveau d'enseignement à assurer.

Les personnels qui ne sont pas en mesure d'assurer leur service pour ces motifs sont invités à solliciter un poste d'adjoint dont la situation géographique et le niveau d'enseignement sont plus conformes à leurs vœux.

Les emplois de titulaires remplaçants impliquent donc :

➤ **une nécessaire mobilité.**

Les titulaires remplaçants de la brigade départementale de remplacement ont vocation à assurer le remplacement des enseignants en congé maladie, maternité ou en stage de formation continue. Ils peuvent être appelés à effectuer des remplacements dans l'ensemble du département, le lieu et la durée étant fixés exclusivement par le besoin local de remplacement.

➤ **la capacité à s'adapter à des niveaux d'enseignement divers.**

Les titulaires remplaçants, qu'ils relèvent d'une zone d'intervention localisée (ZIL) ou de la brigade départementale assurent les remplacements qui leur sont confiés, ceux-ci pouvant concerner indifféremment l'enseignement en classe maternelle, l'enseignement en classe élémentaire ou l'enseignement en classe spécialisée.

Les postes des titulaires remplaçants de la brigade départementale de remplacement sont implantés auprès des circonscriptions de l'éducation nationale. Ils ont vocation à intervenir sur l'ensemble du département du Rhône.

Les postes de titulaires remplaçants des zones d'interventions localisées (ZIL) sont implantés dans une école et ont vocation à intervenir dans la zone de remplacement à laquelle appartient leur école de rattachement, sauf circonstances exceptionnelles où l'intérêt du service contraint de faire appel à des enseignants d'une ZIL voisine.

Ils interviennent quelle que soit la nature, la durée et l'organisation des services qu'ils suppléent.

Régime indemnitaire

Les sujétions attachées à la fonction d'enseignant chargé du remplacement sont compensées par des indemnités de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) régies par les dispositions du décret n° 89-825 du 9 novembre 1989.

Les modalités de versement de l'ISSR aux enseignants du premier degré exerçant les fonctions de titulaire remplaçant sont les suivantes :

- versement de l'ISSR sur la base des seuls jours effectifs du remplacement dès lors qu'il est assuré en dehors de l'école de rattachement.
- elle n'est pas versée dès lors que le titulaire mobile est affecté au remplacement continu d'un même fonctionnaire pour toute la durée de l'année scolaire.



Mouvement 2016

Fiches de poste

REPLAÇANT FORMATION REP+

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

La refondation de l'éducation prioritaire est en cours. Elle participe de l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales tel qu'il est inscrit dans la loi de Refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il s'agit ainsi de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. Les écarts dans la maîtrise des compétences de base en français en troisième sont actuellement de l'ordre de 35 % en collèges ÉCLAIR.

La refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique.

Les enseignants ont massivement exprimé le besoin de pouvoir consacrer plus de temps en dehors des heures directes d'enseignement aux autres dimensions absolument essentielles en éducation prioritaire de leur métier : travailler collectivement, se former ensemble organiser et concevoir le suivi des élèves, se consacrer davantage aux relations avec les parents. En conséquence, dans les REP+, le temps enseignant est organisé différemment grâce à la libération de 18 demi-journées remplacées dans le premier degré.

LES MISSIONS DU REPLAÇANT DE FORMATION REP+

Le remplaçant REP+ intervient dans les classes des enseignants pendant les 18 demi-journées mises à leur disposition pour se former et se concerter.

Il peut arriver exceptionnellement qu'il soit affecté à une classe qui ne relève pas de l'éducation prioritaire, en fonction des besoins du service.

LES COMPÉTENCES ATTENDUES D'UN REPLAÇANT DE FORMATION REP+

Le remplaçant REP+ doit pouvoir mettre en œuvre une journée d'enseignement préparée par l'enseignant titulaire de la classe ou proposer une journée d'enseignement pour le niveau indiqué généralement au moins deux semaines à l'avance.

Il prend en compte le contexte spécifique d'exercice et se réfère aux priorités du référentiel de l'éducation prioritaire. Il inscrit son action dans les projets des réseaux dans lesquels il intervient.

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SPÉCIFIQUE :

Les remplaçants REP+ bénéficient dès la semaine de la rentrée d'une formation dédiée ainsi que d'un cycle d'animations pédagogiques dans le cadre des obligations de service.

Les affectations sont faites dans les écoles rattachées à un collège support du réseau d'éducation prioritaire renforcé. Ces collèges sont regroupés en pôles géographiques qui peuvent couvrir plusieurs circonscriptions. Le remplaçant REP+ est donc amené à se déplacer dans des écoles sur plusieurs circonscriptions au sein d'un pôle et, le cas échéant, au sein de plusieurs pôles.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ATTENDUES :

Capacité à mener des projets courts (unité de remplacement = demi-journée).

Capacité à s'approprier des documents préparatoires conçus par un autre enseignant.

Capacité à assurer la continuité des apprentissages.

Capacité d'adaptation aux besoins spécifiques des élèves et à la typicité du public.

POSTES ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ASH

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République modifiée

Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004

Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 : « conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques » ;

Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap

Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et parcours scolaire des jeunes sourds

Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la coopération entre les établissements mentionnés de l'article L351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux

Arrêté du 17 août 2006 : les enseignants référents et leur secteur d'intervention

Arrêté du 15 juillet 2008 relatif à l'enseignement de la langue des signes française à l'école primaire

Arrêté du 2 avril 2009 relatif aux modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les unités et services médico-sociaux ou de santé

Circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 modifiée par la circulaire n° 80-437 du 14 octobre 1980, la circulaire n° 94-204 du 13 juillet 1994 et la circulaire n° 2002-079 du 17 avril 2002

Circulaire n° 95-127 du 17 mai 1995

Circulaire n° 98-151 du 17 juillet 1998 : assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période

Circulaire n° 2002-024 du 31 janvier 2002 : mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit.

Circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 : accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé

Circulaire n° 2004-026 du 10 février 2004 (mise en œuvre de la formation professionnelle spécialisée destinée aux enseignants du premier et du second degré préparant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH))

POSTES ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ASH

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 sur la mise en œuvre et le suivi du projet de personnalisé de scolarisation

Circulaire interministérielle n° 2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis ;

Circulaire n° 2008-109 du 21 août 2008 : « conditions de mise en œuvre du programme d'enseignement de la langue des signes française à l'école primaire »

Circulaire n° 2010-068 du 25 mai 2010 : Organisation des « Pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds »

Circulaire n°2011-239 du 8 décembre 2011

Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014 : « Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent »

Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015 : "Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés »

BOEN n° 22 du 1er juin 1995

BOEN spécial n° 4 du 26 février 2005

BOEN n°1 du 6 janvier 2011 : Accord-cadre entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la justice et des libertés

BOEN n°31 du 27 août 2015



ENSEIGNANT RÉFÉRENT

CADRE DE TRAVAIL

L'enseignant référent est un enseignant spécialisé du premier ou second degré (titulaire du CAPA-SH ou 2CA-SH).

Il est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés, ce qui permet de favoriser la continuité des parcours scolaires.

L'enseignant référent a pour rôle d'assurer le suivi du parcours de scolarisation de chaque élève handicapé tout au long de sa scolarité (de la maternelle à la fin de ses études secondaires). Il favorise la réalisation des décisions de la commission des droits et de l'autonomie. Il est l'interlocuteur principal de toutes les personnes parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) dont il est le correspondant privilégié.

L'enseignant référent exerce sur un secteur fixé par décision du directeur académique. Ce secteur comprend des écoles, des établissements du second degré et des établissements de santé ou médico-sociaux.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique d'un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (IEN ASH).

Il est nommé dans l'une des écoles publiques ou l'un des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de son secteur.

Il est l'interlocuteur privilégié des parents de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire ou une unité d'enseignement (au sein d'un établissement médico-social) ou suivant une scolarité à domicile ou en milieu hospitalier.

La fonction nécessite un exercice à temps plein et une grande disponibilité : le calendrier et le temps de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves ».

ORGANISATION DE LA FONCTION

L'enseignant référent :

↳ **accueille et informe les familles :**

Il contribue sur son secteur d'intervention à l'accueil et à l'information de l'élève ou de ses parents (ou représentant légal) lors de son inscription dans une école ou dans un établissement scolaire, notamment pour tout ce qui concerne les démarches à la MDMPH, avant toute évaluation par l'équipe pluridisciplinaire de la MDMPH

↳ **assure la permanence des relations sur l'ensemble du parcours de formation, avec l'élève, ses parents ou son représentant légal s'il est mineur :**

- Il favorise les échanges d'information entre les différents partenaires
- Il organise si besoin, la mise en contact des parents avec l'enseignant référent d'un autre secteur lorsque l'élève change d'établissement.

ENSEIGNANT RÉFÉRENT

ORGANISATION DE LA FONCTION (suite)

↘ veille à la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) :

- Il réunit et anime au moins une fois par an (ou sur demande d'un des partenaires), l'équipe de suivi de la scolarisation de chacun des élèves handicapés dont il est le référent ;
- Il contribue à l'évaluation des besoins, et participe si nécessaire, au recrutement et à la gestion de l'organisation des services des auxiliaires de vie scolaire ;
- Il regroupe les données des différents partenaires qu'il transmet à la MDMPH ;
- Il rédige et diffuse le GEVASco aux partenaires concernés, à l'élève handicapé s'il est majeur ou à ses parents ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire de la MDMPH ;
- Il constitue et tient à jour un dossier de suivi de PPS ;
- Il informe et conseille les équipes enseignantes sur les aides possibles à la scolarisation, les différents réseaux existants.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les enseignants qui demanderont ces postes au mouvement devront impérativement adresser leur **lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leurs coordonnées téléphoniques), curriculum vitae et dernier rapport d'inspection**, par voie électronique à ce.0693020h@ac-lyon.fr ou par courrier pour **le 20 mars 2016**, délai de rigueur, à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
Secrétariat ASH
21 rue Jaboulay
69007 LYON.

La date de la commission de recrutement sera précisée ultérieurement. Les candidats seront contactés par courrier électronique ou téléphone afin de leur communiquer leur jour et horaire de passage.

ENSEIGNANT GESTIONNAIRE MIS À LA DISPOSITION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE MÉTROPOLITAINE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDMPH)

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Convention du 1^{er} février 2006 relative à la mise à disposition de personnels par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône auprès du groupement d'intérêt public, Maison Départementale Métropolitaine des Personnes Handicapées.

CADRE DE TRAVAIL

Lieu de travail :

Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées
23 rue de la Part Dieu
69003 LYON

Temps de travail :

1607 heures annuelles

La fonction nécessite un exercice à temps plein.

ORGANISATION DE LA FONCTION

Missions :

- Gérer les dossiers de compensation du handicap enfants
- Être garant du respect des procédures d'instruction des dossiers

➤ Activités principales

- Réaliser l'instruction des dossiers :
 - Conduire le cas échéant des entretiens administratifs,
 - Instruire les dossiers : répertorier les pièces indispensables, renseigner les éléments, procéder à l'élaboration des documents nécessaires à la constitution de dossiers (synthèses, notes, fiches de procédure...),
 - Procéder à l'analyse des éléments des dossiers et élaborer les propositions de réponse.
- Organiser et animer les équipes pluridisciplinaires d'évaluation :
 - Organiser des plannings, convoquer les membres,
 - Elaborer l'ordre du jour,
 - Animer l'équipe : présentation des dossiers, rappel du cadre législatif, collecte des avis .
- Préparer la commission des droits et de l'autonomie (CDA) et assurer le suivi des décisions :
 - Elaborer des bordereaux de commission,
 - Rappporter les dossiers devant la commission,
 - Saisir des notifications.

.../...

ENSEIGNANT GESTIONNAIRE MIS À LA DISPOSITION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE MÉTROPOLITAINE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDMPH)

ORGANISATION DE LA FONCTION

- Assurer un accueil de 2^{ème} niveau :
 - Orienter, diriger,
 - Apporter des renseignements sur le contenu des prestations fournies.
- Participer à des réunions de travail :
 - Réunions en interne,
 - Réunions avec les partenaires,
 - Réunions avec les familles.

➤ Activités complémentaires

- Participer à des événements institutionnels et/ou de communication
- Diffuser ou contribuer à la diffusion d'informations ou de documents de présentation
-

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les enseignants qui demanderont ces postes au mouvement devront impérativement adresser leur **lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leurs coordonnées téléphoniques), curriculum vitae et dernier rapport d'inspection**, par voie électronique à ce.0693020h@ac-lyon.fr ou par courrier pour **le 20 mars 2015**, délai de rigueur, à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
Secrétariat ASH
21 rue Jaboulay
69007 LYON.

La date de la commission de recrutement sera communiquée ultérieurement. Les candidats seront contactés par courrier électronique ou téléphone afin de leur communiquer leur jour et horaire de passage.



Mouvement 2016

Fiches de poste

ENSEIGNANT EN UNITÉ LOCALE D'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

CADRE DE TRAVAIL

L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'U.P.R. et sous le contrôle des corps d'inspection de l'éducation nationale. Son action est encadrée par la circulaire n°2011-239 du 8 décembre 2011 relative à l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Particularité

Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste.

Organisation du temps de travail

La durée hebdomadaire de 21 heures d'enseignement (personnel du 1^{er} degré) et de 18 heures (personnel du 2nd degré) est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi permettre une plus grande continuité auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service de chaque corps, le temps de travail pourra être annualisé sur 38 à 40 semaines.

ORGANISATION DE LA FONCTION

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis l'accueil, où un bilan des acquis est proposé aux personnes détenues qui le souhaitent, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis, par des certifications reconnues ou par la tenue d'un livret personnel de compétences de l'éducation nationale.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- accueillir toutes les demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition et répondre en tenant compte des besoins des détenus et de la durée de leur peine ;
- développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en donnant plus à ceux qui en ont le plus besoin (les personnes sans qualification) ;
- permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ;
- préparer les diplômes ou si besoin, chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

Pour toute information complémentaire, contacter madame Martin, proviseure de l'U.P.R. elisa.martin@justice.fr ou l'inspectrice de la circonscription ASH 2 au 04.72.80.67.35.



Mouvement 2016

Fiches de poste

**ENSEIGNANT EN UNITÉ LOCALE
D'ÉTABLISSEMENT
PÉNITENTIAIRE**

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les enseignants qui demanderont ces postes au mouvement devront impérativement adresser leur **lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leurs coordonnées téléphoniques), curriculum vitae et dernier rapport d'inspection**, par voie électronique à ce.0692726n@ac-lyon.fr ou par courrier pour **le 20 mars 2016**, délai de rigueur, à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
Secrétariat ASH
21 rue Jaboulay
69007 LYON.

La date de la commission de recrutement sera précisée ultérieurement, les candidats seront contactés par courrier électronique ou téléphone afin de leur communiquer leur horaire de passage.

ENSEIGNANT À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DU CENTRE HOSPITALIER BEAUJARD À SAINT-CYR AU MONT D'OR

CADRE DE TRAVAIL

L'école spécialisée du centre hospitalier de St Cyr au mont d'or dispose de 4 postes dont un poste de direction demi-déchargé.

Le Centre hospitalier de St Cyr au mont d'or accueille et scolarise des enfants atteints de troubles graves du psychisme. Ce public très particulier nécessite des capacités spécifiques relevant de l'option D du CAPA – SH.

ORGANISATION DE LA FONCTION

A l'interne de l'établissement, les enseignants, titulaires du CAPA SH option D, assurent, conformément aux programmes en vigueur, les enseignements en référence aux projets personnalisés de scolarisation des élèves. Les modalités de scolarisation de chaque enfant confié à l'équipe de l'école Beaujard sont modulables en fonction de l'évolution de chaque enfant et la nécessité de soins.

L'effectif normal est de 6 élèves par classe, effectif qui pourra augmenter ou diminuer en tenant compte de l'âge et du profil particulier de chaque élève. Les enseignants affectés de l'école Beaujard assurent en outre des missions de suivis de scolarisation à l'extérieur de l'école (l'après-midi), pour les enfants suivis par des centres médico psychiatrique (CMP) relevant de l'hôpital et scolarisés en milieu ordinaire.

Pour toute information complémentaire, contacter l'inspecteur de la circonscription ASH 2 au 04.72.80.67.35.

ENSEIGNANT EN DISPOSITIF BILINGUE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) / FRANÇAIS ÉCRIT

CADRE DE TRAVAIL

Cadre réglementaire :

- article L112-3 du code de l'éducation
- arrêté du 15 juillet 2008 fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française à l'école primaire
- circulaire n° 2008-109 du 21 août 2008 : « conditions de mise en œuvre du programme d'enseignement de la langue des signes française à l'école primaire »
- circulaire n° 2010-068 du 25 mai 2010 : organisation des PASS « Pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds »

Deux classes bilingues LSF / français écrit sont implantées à l'école Condorcet élémentaire (cycle 2 et cycle 3) et une à l'école Condorcet maternelle. Elles sont sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Lyon 3^{ème} en lien avec l'inspecteur ASH2.

Les finalités de ce dispositif sont :

- d'accueillir des élèves sourds dans une classe spécifique qui leur garantisse un enseignement bilingue « langue des signes française / français écrit »,
- de leur permettre une scolarisation en école ordinaire pour favoriser leur inclusion.

Les élèves sont orientés par la MDMPH qui a connaissance du projet des classes et le prend en compte lors des notifications. Ils sont affectés par l'inspecteur d'académie.

Le profil des élèves susceptibles de bénéficier de ce dispositif est le suivant :

- enfants en situation de handicap auditif,
- enfants dont les parents ont choisi un enseignement bilingue.

Cette complémentarité permet de répondre à plusieurs contraintes : la compétence pédagogique nécessaire à l'enseignement dans une classe du 1^{er} degré, l'enseignement des programmes selon des démarches adaptées, l'expertise en LSF nécessaire à son enseignement.

Le terme de « communication bilingue » est défini par la circulaire n° 2008-109 du 21 août 2008.

Les programmes de l'école maternelle et élémentaire sont la référence des enseignants de ces classes. L'enseignement du français oral et celui de la langue vivante sont remplacés par celui de la langue des signes française dont le programme d'enseignement est paru au BO n° 33 du 4 septembre 2008.



Mouvement 2016

Fiches de poste

**ENSEIGNANT EN DISPOSITIF
BILINGUE LANGUE DES SIGNES
FRANÇAISE (LSF) / FRANÇAIS
ÉCRIT**

ORGANISATION DE LA FONCTION

Ces classes accueillent au maximum 12 élèves. Le projet d'école prend en compte l'existence de ces classes.

Des « décloisonnements » entre ces classes ou avec d'autres classes de l'école sont réalisés ponctuellement.

Au sein de chaque classe, l'enseignant spécialisé organise son action en articulation avec celle du professionnel sourd si tel est le cas. Les professionnels travaillent ensemble à l'appropriation des programmes d'enseignement de la LSF et à la mise en place des démarches et outils d'enseignement. Un accompagnement formatif par le pôle ASH du Rhône est réalisé.

La LSF est enseignée en tant que telle et à ce titre un temps spécifique d'enseignement lui est consacré. Elle est par ailleurs la langue de travail et de communication. L'apprentissage de la LSF et du français écrit doivent se conduire de manière concomitante. Il s'agit d'utiliser une langue signée pour les échanges de nature orale et le français pour s'exprimer à l'écrit. L'expression est donc appuyée sur deux langues de structures et de syntaxes différentes.

Le travail sur la voix, la formulation orale et l'écoute auditive ne font pas partie des objectifs pédagogiques de la classe et ne seront l'objet d'aucune évaluation en classe.

L'ensemble des disciplines des programmes est enseigné en LSF soit par le professeur des écoles spécialisé, soit par le professionnel expert en LSF sous la conduite du professeur des écoles.

Le poste nécessite une aptitude au travail en équipe pédagogique et une disponibilité pour les nécessaires temps de concertation.

Les enseignants sont de préférence titulaires d'un CAPA-SH option A ou d'un diplôme équivalent et ont un bon niveau de LSF (B2 minimum).

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les enseignants qui demanderont ces postes au mouvement devront impérativement adresser leur **lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leurs coordonnées téléphoniques), curriculum vitae et dernier rapport d'inspection**, par voie électronique à ce.0692727p@ac-lyon.fr ou par courrier pour **le 20 mars 2016**, délai de rigueur, à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
Secrétariat ASH
21 rue Jaboulay
69007 LYON.

La date de la commission de recrutement sera précisée ultérieurement, les candidats seront contactés par courrier électronique ou téléphone afin de leur communiquer leur horaire de passage.



ENSEIGNANT EN STRUCTURE ÉDUCATIVE PÉDAGOGIQUE ET THÉRAPEUTIQUE (SEPT) LES PLÉIADES

CADRE DE TRAVAIL

La mission du SEPT Les Pléiades, établissement expérimental, est d'accueillir des adolescents (12-18 ans) en rupture, en associant un mode de prise en charge médico-social et un accompagnement éducatif relevant d'une suppléance parentale. C'est une structure de transition (accueil sur une période d'un an renouvelable une seule fois). Les jeunes accueillis ont désinvesti les apprentissages scolaires et la grande majorité d'entre eux arrivent aux Pléiades après un temps de déscolarisation plus ou moins long. Ils manifestent un sentiment de très grande dévalorisation de soi, encore activé par le vécu de ruptures successives : beaucoup ont vécu un parcours jalonné d'exclusions.

La SEPT se compose d'une unité de jour (située à Irigny) et d'unités de nuit (situées sur des lieux différents). La capacité d'accueil de l'unité de jour est de 25 places. C'est le lieu de la scolarisation.

Les axes du projet de l'unité de jour sont :

- se réinscrire dans une vie sociale
- réinvestir les apprentissages scolaires et professionnels
- se projeter dans l'avenir

Pour cela trois fondamentaux sont mis en avant : la réinscription dans un emploi du temps, l'acceptation des règles de vie collective indispensables à tout groupe social, la reprise d'un parcours de scolarisation. La stratégie est la remise en route de la réussite à travers des projets choisis avec le jeune en fonction de ses aspirations.

Psychologue, enseignant, éducateurs techniques travaillent de concert avec le jeune, ou en très petit groupe. Le jeune est accompagné pour intégrer de façon progressive les contraintes liées aux apprentissages. L'acquisition des compétences du socle commun et une validation de ces acquis par l'obtention de certificats (CFG, ASSR, BSR,....) sont recherchés.

ORGANISATION DE LA FONCTION

L'enseignant doit :

- **se mettre en contact** avec les différentes structures d'origine pour retracer le parcours scolaire des élèves ;
- **collaborer** à la mise en œuvre du PPS ;
- **assurer** au sein de l'unité de jour et de l'unité d'enseignement, la reprise et la poursuite des apprentissages, en construisant le livret de compétences ;
- **assurer** la reprise progressive d'un parcours de scolarisation et/ou de formation pour les jeunes en situation de rupture scolaire ;
- **travailler** en concertation avec les éducateurs techniques spécialisés sur des projets de pré professionnalisation ;
- **assurer** le lien avec les établissements de scolarisation quand ils existent ;
- **préparer** avec certains jeunes le CFG ou le BFPF ;
- **participer** aux réunions de l'équipe pluri professionnelle de l'unité de jour ;
- **préparer l'orientation** du jeune en lien avec son projet ;

ENSEIGNANT DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'ACCUEIL TEMPORAIRE DE L'OVE (DEAT)

CADRE DE TRAVAIL ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

L'enseignant spécialisé, nommé au D.E.A.T. géré par l'OVE assure une mission d'enseignement, de formation, de socialisation. Il exerce sa mission sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du D.E.A.T. et réfère hiérarchiquement à l'inspectrice de l'éducation nationale ASH 1.

ORGANISATION DE LA FONCTION

Dans le cadre des programmes de l'éducation nationale, et quelle que soit la nature du handicap, le D.E.A.T. a vocation à accueillir de manière inconditionnelle tout enfant ou adolescent en attente de solution médico-sociale. L'enseignant veillera donc à éviter toute rupture dans le parcours de scolarisation de l'élève.

Il veillera également à maintenir et développer au mieux les potentialités des enfants et jeunes accueillis en les préparant au mieux à une insertion sociale, civique, professionnelle. Il favorisera leur autonomie et leur épanouissement personnel par :

- la construction des savoirs fondamentaux et la maîtrise des apprentissages fondamentaux (langue française, mathématiques...)
- l'intégration des règles de vie à l'école et dans la société,
- le développement des goûts, des aptitudes artistiques et physiques, des capacités d'expression et de communication de l'élève.

Pour atteindre ses objectifs, l'enseignant adaptera les outils, les procédures, les progressions aux difficultés réelles des jeunes en référence aux programmes de l'éducation nationale.

La pédagogie déployée sera active, individualisée en cohérence avec le projet du D.E.A.T.

L'enseignant travaille en étroite collaboration avec les éducateurs, la psychologue du D.E.A.T. et participe à la réunion d'équipe animée par le directeur de la structure.

Le professeur des écoles rencontre les familles dans le cadre fixé par le projet du D.E.A.T.

Il renseigne les évaluations demandées par la MDMPH et fournit aux familles un bilan trimestriel dans le cadre fixé par le projet du D.E.A.T. (référence aux annexes 24 : décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 – Etablissements et services médico-éducatifs)

Il participe au projet de recherche/action mis en œuvre au D.E.A.T.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les enseignants qui demanderont ces postes au mouvement devront impérativement adresser leur **lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leurs coordonnées téléphoniques), curriculum vitae et dernier rapport d'inspection**, par voie électronique à l'inspectrice ASH à ce.0692726n@ac-lyon.fr pour **le 20 mars 2016**, délai de rigueur.

La date de la commission de recrutement sera précisée ultérieurement, les candidats seront contactés par courrier électronique ou téléphone afin de leur communiquer leur horaire de passage.

POSTE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE SPÉCIALISÉE DES ENFANTS MALADES (ESEM)

CADRE DE TRAVAIL

L'école spécialisée des enfants malades (ESEM) regroupe des postes d'enseignants du premier degré dans les lieux suivants :

- L'hôpital femme mère enfant (HFME) à Bron (dans différents services pédiatriques),
- Le centre de référence « Troubles spécifiques du langage »
- Le centre de référence L'Escale
- L'hôpital neuro cardiologique à Bron
- L'institut d'hématologie d'oncologie pédiatrique (place Renault - Lyon 8ème arr.)
- Le centre médico – chirurgical de réadaptation des Massues (92 rue E. Locard – Lyon 5ème arr.)
- Le centre médical pédiatrique « la Maisonnée » (68 avenue du Chater – 69340 Francheville)
- Centre hospitalier Le Vinatier
- L'hôpital de Villefranche-sur-Saône.

MISSIONS

Le directeur de l'ESEM assure le lien avec la circonscription ASH 2.

Il rend compte à l'IEN ASH 2 de l'activité au sein de l'ESEM.

Il actualise et suit la mise en œuvre du projet pédagogique de l'ESEM.

Il construit le plan de formation des enseignants de l'ESEM.

Il accueille les stagiaires CAPA-SH dans le cadre des visites formatives.

Il suit le poste d'AVS-co.

Il contribue à l'actualisation des conventions.

Il fait le lien avec les personnels des hôpitaux où sont implantés les postes d'enseignants.

Il présente un bilan d'activité de l'ESEM annuel lors de la commission scolaire.

Il gère le partenariat avec les associations.

Seront prioritaires les directeurs d'écoles spécialisées inscrits sur liste d'aptitude pour occuper cette fonction.

Pour toute information complémentaire, contacter l'inspectrice de la circonscription ASH 2 au 04.72.80.67.35.

ENSEIGNANT À L'ÉCOLE SPÉCIALISÉE DES ENFANTS MALADES (ESEM)

CADRE DE TRAVAIL

A l'école spécialisée des enfants malades (ESEM) :

Les postes sont répartis sur différents lieux d'exercice :

- L'hôpital femme mère enfant (HFME) à Bron (dans différents services pédiatriques),
- Le centre de référence « Troubles spécifiques du langage »
- Le centre de référence L'Escale
- L'hôpital neuro cardiologique à Bron
- L'institut d'hématologie d'oncologie pédiatrique (place Renault - Lyon 8ème arr.)
- Le centre médico – chirurgical de réadaptation des Massues (92 rue E. Locard – Lyon 5ème arr.)
- Le centre médical pédiatrique « la Maisonnée » (68 avenue du Chater – 69340 Francheville)
- Centre hospitalier Le Vinatier
- L'hôpital de Villefranche sur Saône.

Une affectation à l'ESEM ne se fait pas sur un site hospitalier particulier mais au sein de l'ESEM. La répartition des enseignants sur les différents sites est faite par le directeur de l'ESEM en accord avec l'IEN ASH 2.

Les enseignants, de préférence titulaires du CAPASH option C, exercent des missions d'enseignement dans ces différents services hospitaliers.

ORGANISATION DE LA FONCTION

Les enseignants affectés à l'ESEM exercent les missions suivantes :

enseignement : en classe (en groupes ou en individuel), au pied du lit si nécessaire, dans la continuité des apprentissages de la classe de l'école d'origine de l'élève
relation : avec le personnel médical, avec les familles, avec les écoles d'origine
information sur les questions d'orientation, sur les projets personnalisés de scolarisation pour les élèves en situation de handicap et les projets d'accueil individualisés pour les élèves malades, sur l'assistance pédagogique à domicile
expertise : repérage et analyse des difficultés scolaires dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, dans les centres de référence ; propositions d'aménagements pédagogiques ; rencontres des équipes pédagogiques des établissements scolaires.

Pour toute information complémentaire, contacter l'inspectrice de la circonscription ASH 2 au 04.72.80.67.35.



**ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ
RESPONSABLE DE L'INTERNAT ET
COORDONATEUR DE L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE CITE SCOLAIRE
RENE PELLET DE VILLEURBANNE**

Les missions :

Sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement,

- le professeur, responsable de l'internat et coordonnateur de l'école élémentaire le représente auprès des élèves, des familles, des personnels et des partenaires extérieurs pour toutes les questions relatives à l'internat et à l'école élémentaire.
- membre de l'équipe assurant l'organisation administrative de l'établissement, il participe aux réunions prévues avec le CPE, le chef de travaux, le chef d'établissement-adjoint, l'adjoint-gestionnaire et le chef d'établissement.

Il assure une fonction de coordonnateur auprès des personnels affectés sur l'internat et sur l'école élémentaire. Il met en œuvre le projet d'établissement et/ou les directives liées aux axes de travail arrêtées en équipe avec la direction. Il organise, sous la responsabilité du chef d'établissement, le temps de travail des personnels de l'internat et vérifie la bonne exécution du travail prévu auprès des élèves.

Il fait le lien entre l'équipe administrative, l'équipe d'internat et l'ensemble des équipes pédagogiques, notamment pour toutes les questions liées aux règles de fonctionnement d'un EPLE (présences élèves, sorties, projets,...).

Il aide les équipes à coordonner les actions pédagogiques et éducatives mises en œuvre

Il conseille les équipes et les personnels pour l'organisation des tâches prévues à l'emploi du temps des personnels et peut être amené à encadrer des formations internes à destination de tous types de personnels de l'établissement.

Il anime les instances de participation et de régulation auxquelles les élèves sont associés (réunions de groupe, représentation dans les instances de établissement : CA, le CVL,...).

En lien avec le CPE de l'établissement ;

il aide et soutient l'équipe d'internat et de l'école élémentaire pour la gestion des conflits et des relations au sein des groupes.



Mouvement 2016

Fiches de poste

**ADJOINT DE L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ
RESPONSABLE DE L'INTERNAT ET
COORDONATEUR DE L'ECOLE
ELEMENTAIRE CITE SCOLAIRE
RENE PELLET DE VILLEURBANNE**

Sous la responsabilité de l'adjoint-gestionnaire

Il conseille les équipes et donne un avis quant à l'utilisation des crédits de l'internat et de l'école pour la mise en œuvre des projets, l'achat des équipements importants. Il conseille le chef d'établissement pour les investissements ou les rénovations nécessaires à l'internat et à l'école.

Profil du poste de responsable d'internat et coordonnateur de l'école élémentaire

- poste ouvert aux titulaires d'une certification spécialisée (CAPA-SH ou 2 CA-SH ou équivalent)
- le poste pourra éventuellement être logé dans la mesure du possible
- les horaires de travail (1607 heures annualisées) seront concentrés prioritairement sur les après-midi et/ou fin d'après-midi et soirées avec une nuit d'astreinte (21h00/8h00).

Les personnels intéressés adresseront leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection) à madame Montangerand, IEN ASH1 à , avec copie à M. Sintès, proviseur de la cité scolaire René Pellet à Villeurbanne à ce.0692390y@ac-lyon.fr, pour le 20 mars 2016.

Les candidats seront reçus en entretien à la DSDEN du Rhône.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE DU POLE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARISATION DES JEUNES SOURDS

Textes de référence :

Circulaire 2010-068 du 28 mai 2010 sur l'organisation des PASS.

Circulaire 2014-107 du 18 août 2014 sur le fonctionnement des RASED et des personnels y exerçant.

Cadre d'exercice :

Il s'agit d'un poste à mi-temps au service du PASS, associé à un poste à mi-temps de psychologue scolaire dans la circonscription de Lyon 3.

Le poste sera implanté dans une école de Lyon 3ème, sous l'autorité hiérarchique de l'IEN Lyon3.

Dans le cadre de sa mission de psychologue scolaire du PASS, la personne relèvera de l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH en charge du dossier « surdité ».

Elle travaillera en articulation avec l'IEN ASH, les chefs d'établissements qui bénéficient d'un dispositif de scolarisation des élèves sourds (dispositif bilingue, ULIS), le médiateur du PASS.

Le niveau B2 en LSF, ainsi que le diplôme de psychologue scolaire sont exigés.

Missions :

- Missions de psychologue scolaire telles que présentées dans la circulaire 2014-107.

- Mission d'appui aux conseillers d'orientation psychologues des établissements du PASS, dans le cadre de l'orientation des élèves.

- Mission de personne ressource et conseil en ce qui concerne l'orientation des élèves sourds, la politique académique en matière de surdité.

Actions :

- Accompagnement des situations scolaires fragiles :

Analyse de la situation particulière de l'enfant.

Observations et bilans.

Suivi psychologique, entretiens avec l'élève et sa famille.

Accompagnement de la famille vers un service extérieur le cas échéant.

- Orientation des élèves :

Accueil des familles et des élèves sourds pour les questions relatives à l'orientation, en concertation avec le conseiller d'orientation psychologue pour les élèves du second degré.

Participation aux commissions d'affectation.

- Participation à la mise en oeuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation

Participation aux réunions (équipe éducative, ESS) selon les besoins.

Recherche d'ajustements des conduites pédagogiques et éducatives.

- Participation aux réunions institutionnelles du PASS.

.../...



Mouvement 2016

Fiches de poste

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE DU POLE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARISATION DES JEUNES SOURDS

Dépôt des candidatures

Les psychologues scolaires qui demanderont ce poste au mouvement devront impérativement adresser leur lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leurs coordonnées téléphoniques), curriculum vitae et dernier rapport d'inspection, par voie électronique à ce.0692727p@ac-lyon.fr pour **le 20 mars 2016**, délai de rigueur.

La date de la commission de recrutement sera précisée ultérieurement, les candidats seront contactés par courrier électronique ou téléphone afin de leur communiquer leur horaire de passage.

POSTE A MISSIONS SPECIFIQUES Ulis Ecole TED

Poste :

Professeur des écoles spécialisé ou en cours de formation.
Option D avec si possible expérience des publics TED.

Priorités de la fonction :

Missions de l'enseignant au sein de l'ULIS TED;
Concevoir et piloter le projet de l'ULIS, articulé au projet d'école;
Organiser la scolarisation des enfants au sein du dispositif et dans les classes de référence;
Assurer la cohérence des actions pédagogique avec celles des différents professionnels.
Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec les différents partenaires.
Etre l'interlocuteur privilégié des parents.

Compétences et qualités requises :

Etre capable de :

Travailler en équipe avec les enseignants de l'école et différents partenaires.

Favoriser l'établissement de relations de confiance entre les différents professionnels et les familles

Prendre en compte de façon permanente le comportement de l'élève pour réajuster les réponses à apporter dans le cadre de l'ULIS et au sein de l'école

Avoir des connaissances sur :

L'autisme et de l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les enseignants qui demanderont ces postes au mouvement devront impérativement adresser leur **lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leurs coordonnées téléphoniques), curriculum vitae et dernier rapport d'inspection**, par voie électronique à l'inspectrice ASH à ce.0692726n@ac-lyon.fr pour **le 20 mars 2016**, délai de rigueur.

La date de la commission de recrutement sera précisée ultérieurement, les candidats seront contactés par courrier électronique ou téléphone afin de leur communiquer leur horaire de passage.

**INFORMATIONS SUR POSTES
DE L'ASH**

**Enseignant à l'institut d'éducation motrice (IEM) Handas à Villeurbanne ,
Enseignant au centre d'éducation motrice ECLAT DE RIRE à Lyon 8ième :**

Condition d'accessibilité :

Ces postes sont accessibles aux professeurs des écoles spécialisés dans les options D ou C.

Enseignant à l'IME les Grillons à Villefranche sur Saône :

Cadre de travail :

L'IME les Grillons est constitué de 3,5 postes :

3 postes à l'IME à Villefranche

½ poste à l'IMPRO les Grillons (annexe), chemin des sablons à Belleville

Pour toute information complémentaire, il est vivement recommandé de contacter la directrice de l'établissement au 04-74-68-06-74.

Enseignant à l'IME l'Espérance à Caluire :

Condition d'accessibilité :

Le poste de l'IME l'Espérance est accessible aux professeurs des écoles spécialisés dans les options D ou C.